Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9470818
Centre d'intérêt: 120

Collège Edouard-Montpetit.

Réussite scolaire et qualité de la formation : les deux défis des collèges : mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur l'enseignement collégial / [Collège Edouard-Montpetit]. -- Longueuil : Le Collège, 1992.
v, 56 p. ; 28 cm.

Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Accès à l'éducation * Succès scolaire * Formation générale * Formation professionnelle * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire comprend trois chapitres. Le premier présente brièvement le collège Edouard-Montpetit et son projet éducatif. Le second porte sur les défis des collèges et les orientations à prendre en matière d'accessibilité aux études, de réussite scolaire, de formation générale et professionnelle, de contribution des collèges au développement de la communauté, de recherche et d'éducation des adultes. Le troisième chapitre aborde les conditions de mise en oeuvre de la réforme. Recommandations: p. 35 à 38. Survol des 25 ans de développement du collège Edouard-Montpetit à l'annexe 3.

Type de document:

C-11 M

Collège
Édouard-Montpetit

RÉUSSITE SCOLAIRE ET QUALITÉ DE LA FORMATION : LES DEUX DÉFIS DES COLLÈGES

Mémoire présenté à la
Commission parlementaire
de l'éducation sur
l'enseignement collégial

Longueuil
Octobre 1992

94-70818

RÉUSSITE SCOLAIRE ET QUALITÉ DE LA FORMATION : LES DEUX DÉFIS DES COLLÈGES

Mémoire présenté à la
Commission parlementaire
de l'éducation sur
l'enseignement collégial

Longueuil
Octobre 1992

X07035658

Présentation

Pourquoi un mémoire du collège Édouard-Montpetit?

Lors de l'annonce de la tenue de la présente Commission parlementaire par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robillard, la participation du Collège à cette démarche de réflexion, d'évaluation et de révision des activités du réseau collégial s'est rapidement imposée à nous. La Direction du collège procédait alors à des rencontres avec ses élèves et son personnel pour réviser les axes de développement du Collège pour les prochaines années. L'occasion nous est donnée d'approfondir notre réflexion et d'en faire connaître les conclusions aux instances gouvernementales. C'est une occasion que nous ne voulons pas manquer. Toutefois, il faut souligner que l'échéancier prévu pour la tenue de la commission parlementaire n'a pas permis au Collège et à son personnel de consacrer à cette réflexion cruciale toute l'énergie et le temps qu'ils auraient souhaités.

D'autres éléments motivent le collège Édouard-Montpetit à faire part à la Ministre de sa vision des collèges à l'orée du XXI^{e} siècle. Créé en 1967, le Collège est riche de 25 années d'expérience; la croissance démographique qu'a connue le territoire environnant le Collège, lui a permis de devenir un des plus importants établissements du réseau collégial, notamment pour ce qui est du nombre d'élèves; le Collège a été et demeure un des pionniers dans plusieurs domaines, que l'on pense à ses actions en matière de valorisation de la langue française, à sa politique d'évaluation de l'apprentissage étudiant, à ses comités de programme qui permettent d'adapter les formations données aux besoins du marché du travail, à son programme d'accès à l'égalité pour les femmes; par sa mission provinciale unique dans six programmes techniques, le Collège a également développé des expertises sans précédent en aérotechnique, en denturologie, en techniques dentaires et en orthèses visuelles; par ses services aux entreprises, ses activités de formation sur mesure et ses cours aux adultes, qui ont connu un développement majeur au cours de la dernière décennie, le Collège est devenu un partenaire crédible pour les entreprises et sa communauté, de même qu'un établissement reconnu par les citoyens de la région pour la qualité de ses cours.

La démarche qui a mené à ce mémoire

Le présent mémoire est le résultat d'une démarche institutionnelle amorcée avant même l'annonce de la tenue de cette commission parlementaire sur l'avenir des cégeps. Cette démarche comprend trois volets, soit une série de rencontres visant à réviser les axes de développement du Collège, une journée pédagogique et, finalement, la présentation aux élèves, au personnel du Collège et à des représentants de sa communauté environnante d'un projet de mémoire. Ces trois volets ont permis de recueillir les opinions et les commentaires des personnes et des instances consultées.

Ainsi, au cours de l'année 1991-1992, le Collège a effectué une série de rencontres avec l'ensemble de son personnel et plusieurs élèves pour réviser ses axes de

développement : près de 750 personnes ont participé à ces rencontres, soit une trentaine de groupes de discussion réunissant environ 25 personnes chacun. En 1992-1993, la consultation sur ces axes se poursuit.

À l'annonce de la tenue de la présente commission parlementaire, le Collège a également organisé une journée pédagogique, le 4 juin dernier, portant sur des thèmes visés, soit la formation générale, la formation préuniversitaire, la formation technique et le coût des études collégiales. Plus de 300 personnes, élèves et membres du personnel du Collège, ont participé à cette réflexion sur l'avenir de l'enseignement collégial.

Enfin, un projet de mémoire a été soumis aux élèves et au personnel du Collège (la liste des personnes et des instances qui ont déposé des avis au Collège est présentée en annexe) et à plusieurs représentants de la communauté environnante. Ces représentants sont issus aussi bien du monde des affaires, du secteur public et parapublic que des associations communautaires et des regroupements régionaux actifs en Montérégie (la liste de ces représentants est jointe en annexe). Le projet de mémoire a été modifié en fonction de certains commentaires reçus, il ne reflète toutefois pas la totalité des avis qui nous sont parvenus.

L'esprit de notre mémoire

À notre avis, le réseau collégial a bien rempli la mission qui lui a été confiée lors de sa création en 1967. Un nouvel ordre d'enseignement a été créé de toutes pièces, tant sur le plan des infrastructures matérielles et des personnels que des contenus de formation et des clientèles. Sur le plan de l'accessibilité, les collèges peuvent dire : mission accomplie. En 25 ans, le réseau collégial a décerné 650 000 diplômes dont 275 000 à des élèves du secteur technique. Les orientations générales de la formation préuniversitaire sont de mieux en mieux définies et les finissants des cégeps ont contribué à l'accroissement du nombre de diplômés universitaires au Québec. En matière de formation technique, au-delà de certaines difficultés de recrutement et d'adaptation des programmes, les données sur les taux de placement des diplômés et les commentaires positifs venant des entreprises permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de difficultés sérieuses qui nécessiteraient une réforme en profondeur de cette formation.

Les réalisations des cégeps effectuées en une seule génération permettent, croyons-nous, de mettre de côté toute idée de réorganisation complète de cet ordre d'enseignement. Toutefois, tout n'est pas parfait, loin de là. Des correctifs et divers ajustements paraissent nécessaires. La trentaine de recommandations que nous adressons à la Ministre en fait foi.

Quant à l'engagement du Collège dans une démarche de révision de ses façons de faire, les mesures prises au fil des ans pour améliorer, étendre et adapter les services rendus à ses élèves et à sa communauté tracent la voie pour les réformes à venir et constituent un gage pour le futur. Ainsi, ces dernières années, de nombreuses mesures ont été prises pour favoriser la réussite scolaire : une gestion concertée des

programmes a été mise en place; la politique d'évaluation des apprentissages étudiants a été révisée; la formation aux adultes a connu une croissance significative et les formations offertes ont été grandement diversifiées; des services aux entreprises ont été développés, notamment la formation sur mesure. Nous comptons poursuivre dans cette voie.

En tant que membre d'un réseau d'établissements d'enseignement qui relève de l'État, le Collège n'a cependant pas toujours la latitude nécessaire pour modifier ses façons de faire, pour aller plus loin dans les réformes déjà amorcées. Et c'est là que réside l'esprit de notre mémoire et de ses recommandations, soit de donner aux collèges les moyens suffisants pour améliorer la qualité des services rendus.

Mais, au-delà des changements que nous proposons, la réussite scolaire et la qualité de la formation demeurent les principales priorités du Collège. La réussite scolaire constitue un gage d'avenir pour les individus et pour la société. Les enseignants, les collèges, les parents et le Ministère doivent unir leurs voix pour renforcer, chez les jeunes, le désir d'étudier et de réussir, et pour les encourager à consentir les efforts requis. L'autre priorité du Collège, celle de la qualité de la formation, exige une mobilisation de tout le personnel du Collège.

Le contenu du mémoire

Ce mémoire se divise en trois chapitres qui sont suivis de la liste des recommandations contenues dans le document. Le premier chapitre présente brièvement le collège Édouard-Montpetit et son projet éducatif.

Le second chapitre porte sur les défis des collèges et les orientations à prendre pour les prochaines années, notamment en matière d'accessibilité aux études collégiales, de réussite scolaire, de formation générale et obligatoire, de formation préuniversitaire, de formation technique, de contribution des collèges au développement de la communauté, de recherche et d'Éducation des adultes. Pour chacun des thèmes abordés dans cette partie, le Collège fait des recommandations. Elles sont en caractères gras dans le texte.

Le troisième chapitre qui concerne les conditions de mise en oeuvre porte sur la gestion des programmes, l'évaluation du réseau collégial, le perfectionnement du personnel, le financement des collèges ainsi que la gratuité scolaire. Nous faisons également des recommandations sur ces sujets.

En annexe, figurent la liste des personnes et des instances qui ont déposé des avis au Collège, de même que la liste des représentants de la communauté externe du Collège qui ont commenté le projet de mémoire du Collège. Une dernière annexe présente un survol du développement du Collège, de ses champs d'action et des expertises acquises depuis 1967. Ce survol permet d'illustrer la volonté du Collège, de répondre aux besoins, en constante évolution, de ses élèves et de sa communauté et d'esquisser des pistes d'avenir.

Table des matières

PRÉSENTATION III
TABLE DES MATIÈRES VII
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES VIII

1 LE COLLÈGE ET SON PROJET ÉDUCATIF 1
1.1 Le Collège d'hier à aujourd'hui 2
1.2 Le projet éducatif du Collège 4

2 LES DÉFIS ACTUELS ET LES ORIENTATIONS À PRENDRE 7
2.1 L'accessibilité aux études et la réussite scolaire 8
2.2 La formation générale et obligatoire 12
2.3 La formation préuniversitaire 17
2.4 La formation technique 18
2.5 La contribution au développement de la communauté et la recherche 21
2.6 L'Éducation des adultes 24

3 LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE 27
3.1 Le partage des responsabilités et l'évaluation des collèges 28
3.2 Le financement des collèges 30

CONCLUSION 33

LES RECOMMANDATIONS 35

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES INSTANCES QUI ONT DÉPOSÉ DES AVIS AU COLLÈGE ... 39

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES DE LA COMMUNAUTÉ EXTERNE CONSULTÉES POUR L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE 40

ANNEXE 3 : VINGT-CINQ ANS, UN MONDE D'EXPÉRIENCE 41
1 Le Collège d'hier à aujourd'hui 42
2 Une philosophie de gestion 44
3 Une gestion concertée et des services adaptés 45
4 La valorisation de la langue française 46
5 L'évaluation : une préoccupation institutionnelle 47
6 L'encouragement à la réussite 49
7 Les services aux étudiants 50
8 La contribution au développement de la communauté 51
9 La gestion des ressources humaines et les communications 54
10 Depuis 25 ans, une maison d'éducation 55

Liste des sigles et acronymes

AEC	Attestation d'études collégiales
CEC	Certificat d'études collégiales
CIAMM	Centre d'informatique appliquée du Montréal métropolitain
DEC	Diplôme d'études collégiales
DGEC	Direction générale de l'enseignement collégial
ÉNA	École nationale d'aérotechnique
MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MMSRFP	Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la formation professionnelle
RRPC	Règlement sur le régime pédagogique du collégial
SEA	Service de l'éducation des adultes
SRAM	Service régional d'admission du Montréal métropolitain
SRFM	Société pour la recherche et la formation en Montérégie

Chapitre premier

Le collège et son projet éducatif

Dans ce premier chapitre, nous présentons très brièvement le Collège et son projet éducatif. La première partie de ce chapitre est constituée d'extraits de l'annexe 3 du présent mémoire dans laquelle sont présentés plus longuement le développement du Collège, ses champs d'action et l'expertise acquise depuis 1967. La seconde partie porte essentiellement sur le projet éducatif que le Collège s'est donné.

1.1 LE COLLÈGE D'HIER À AUJOURD'HUI

Un établissement reconnu

Le collège Édouard-Montpetit est de la fournée des douze premiers cégeps créés à l'automne 1967. Depuis vingt-cinq ans, le Collège s'est grandement transformé : il a évolué en consacrant énergie et ressources à satisfaire les besoins des étudiants, jeunes et adultes, de sa communauté environnante et des entreprises de la Montérégie, du Québec et du Canada; il a répondu à des demandes en provenance de pays étrangers.

Issu de l'Externat classique de Longueuil et de l'Institut d'aérotechnique du Québec, le Collège est non seulement reconnu comme un établissement d'enseignement de qualité par sa communauté, mais également comme une organisation parapublique d'envergure avec un budget annuel de fonctionnement de plus de 50 millions de dollars. Il est aussi un acteur du développement régional par sa participation active à la vie socio-économique et culturelle de son territoire environnant et de sa région.

Le Collège comprend maintenant quatre composantes : le campus Longueuil, l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), le Centre des services aux entreprises et le Centre sportif.

Les programmes et l'effectif étudiant

Le Collège offre aux élèves de jour quatre programmes préuniversitaires et treize programmes techniques, dont six programmes exclusifs, soit les Techniques de denturologie, les Techniques dentaires, les Techniques d'orthèses visuelles et les trois programmes d'Aérotechnique de l'ÉNA. L'Éducation des adultes offre plus d'une trentaine de programmes, sans compter les nombreuses activités de formation sur mesure et les services-conseils aux entreprises et autres organisations.

L'effectif étudiant à l'enseignement régulier est de près de 7 000 en 1992-1993, en incluant les élèves à temps complet et à temps partiel, dont 45 % sont inscrits au secteur technique. Durant la dernière décennie, l'effectif étudiant s'est accru de près du tiers, le nombre d'élèves ayant été de 5 300 en 1980-1981.

Actuellement, le campus Longueuil accueille près de 5 600 élèves. Par ailleurs, l'École nationale d'aérotechnique achève actuellement des travaux d'agrandissement qui lui permettront de mieux répondre aux besoins de ses 1 300 élèves.

Plus de 10 000 personnes s'inscrivent annuellement aux cours du Service de l'éducation des adultes (enseignement crédité et formation sur mesure). La croissance de ce secteur a été encore plus significative que celle de l'enseignement régulier au cours des dernières années.

En 25 années d'existence, le Collège a décerné quelque 30 187 diplômes (DEC, AEC, CEC, DPEC), dont 60 % dans le secteur technique. Parmi les 26 728 DEC décernés, 45 % l'ont été à des finissants du secteur préuniversitaire et 55 % à des finissants des programmes techniques.

Le personnel du Collège

Le nombre d'employés du Collège, toutes catégories regroupées, s'élève à 1 300, dont plus de 800 employés à temps complet. Parmi ces derniers, on compte 542 enseignants, 200 employés de soutien administratif et technique, 45 professionnels et 37 cadres et gérants.

Sur les 542 enseignants à l'enseignement régulier du Collège, 224 ont 19 ans et plus de scolarité, 29 de ceux-ci détiennent un doctorat, 205 ont 17 ou 18 ans de scolarité (l'équivalent d'un diplôme de deuxième cycle) et 113 ont 16 ans et moins de scolarité. Annuellement, plusieurs enseignants obtiennent des bourses d'études, participent à des équipes de recherche universitaire et publient ou diffusent le résultat de leurs travaux de recherche ou de création.

Dans sa philosophie de gestion, le Collège reconnaît l'importance majeure des ressources humaines et la nécessité d'investir en elles avec respect et confiance. Cette reconnaissance se fonde sur le fait que le Collège poursuit des objectifs de formation et que, par conséquent, ses ressources humaines contribuent de façon déterminante, selon leur rôle respectif, à l'atteinte de ces objectifs. Dans cet esprit, le Collège a pris de nombreuses mesures pour favoriser le développement de son personnel et pour lui assurer une qualité de vie au travail.

L'évaluation est partie intégrante du fonctionnement du Collège depuis plusieurs années. Le Collège croit à l'évaluation comme instrument d'amélioration de la qualité des services offerts et de développement du personnel. Il existe une politique institutionnelle d'évaluation de l'apprentissage étudiant; le personnel cadre est évalué de même que tout le personnel non permanent; une évaluation de certains enseignements est également faite. À moyen terme, le Collège poursuit l'objectif d'une évaluation systématique de l'ensemble de ses activités et de tout son personnel. Cela fait partie du mandat actuel de la Direction générale du Collège.

Les services aux étudiants et à la communauté

Le Service aux étudiants et à la communauté du Collège a pour mission de créer, pour les élèves, un milieu de vie qui soit accueillant, de favoriser leur développement par des apprentissages dans des domaines variés et par des activités de diverse nature. En fait, le Collège se soucie de l'éducation des élèves aussi bien durant qu'en dehors des cours.

De diverses manières, le Collège participe au développement de sa communauté en lui offrant de nombreux services, en mettant à sa disposition plusieurs de ses équi-

pements et de ses installations et en répondant aux demandes des individus, des organismes communautaires et des entreprises. Le collège Édouard-Montpetit, comme la plupart des collèges, est né d'une volonté régionale et, à ce titre, il appartient à sa communauté.

Depuis 25 ans, une maison d'éducation

Le Collège est non seulement un établissement d'enseignement en constante adaptation à son environnement et à ses clientèles, mais aussi et surtout une maison d'éducation au service des jeunes et des adultes, des entreprises, des organismes publics et de sa communauté. C'est pourquoi, le Collège vise le développement intégral de la personne et constitue pour ses élèves un lieu de formation et un milieu de vie dont l'éducation est la finalité ultime.

Ainsi, au Collège, les élèves suivent des cours, les adultes actualisent des connaissances ou se recyclent, ils profitent d'un encadrement scolaire structuré, travaillent en bibliothèque et consultent des documents de toute nature, font de l'activité physique, vont au cinéma, peuvent visiter des expositions d'art, etc. Certains élèves peuvent même travailler quelques heures par semaine durant l'année scolaire ou occuper un emploi d'été selon des règles qui favorisent la poursuite des études. L'ensemble de ces activités et de ces services témoigne de la qualité de la vie pédagogique et de la qualité de l'environnement physique et culturel du Collège.

Comme maison d'éducation, le Collège est déterminé à contribuer, en collaboration avec d'autres partenaires, au développement éducatif, culturel, social, sportif et économique de sa communauté. Il met tout en oeuvre pour donner à ses élèves une formation complète pour les préparer aux défis de la société moderne. Il valorise tous les membres de son personnel et favorise leur développement professionnel sachant que l'atteinte des objectifs de l'établissement repose grandement sur leur engagement.

1.2 LE PROJET ÉDUCATIF DU COLLÈGE

À l'heure des mutations techniques et de la réorganisation mondiale des rapports économiques et sociaux, l'éducation acquiert une importance accrue. On estime que, d'ici une décennie, les deux tiers de nos emplois exigeront treize années et plus de scolarité et que le perfectionnement permanent de la main-d'oeuvre sera une nécessité encore plus pressante qu'aujourd'hui. Il faut donc préparer les jeunes pour leur permettre de s'insérer dans la société de demain et les doter des compétences générales et spécifiques qui sont nécessaires pour y intervenir plus efficacement. Il est prévisible que l'ordre collégial sera l'objet de fortes pressions puisqu'il est appelé à jouer un rôle important, autant pour la scolarisation des jeunes que pour le recyclage des compétences professionnelles des adultes.

Le Collège assume pleinement la mission d'accessibilité confiée aux cégeps. Il admet, au maximum de sa capacité d'accueil dans ses divers programmes et secteurs

d'études, les élèves, jeunes et adultes, qui répondent à ses conditions d'admission. L'admission généralisée entraîne cependant l'arrivée, au collège, d'élèves ayant des projets de formation très variés ainsi que des niveaux de préparation et de motivation fort disparates, voire inégaux et même insuffisants. Il est de la responsabilité du Collège de mettre en oeuvre les moyens qui permettent à tous les élèves de cheminer à partir du niveau dans lequel ils sont admis, favorisant ainsi la réussite de leur projet de formation. Cet engagement pose un défi de taille quand, d'une part, il s'accompagne de la volonté de ne faire aucune concession sur la qualité de la formation et l'atteinte des objectifs dévolus au réseau collégial et que, d'autre part, dans certaines disciplines les enseignants doivent encadrer jusqu'à 160 élèves.

Le Collège s'engage à offrir à ses élèves une formation large, polyvalente, de type fondamental et organisée en programmes d'études structurés, cohérents et pertinents. Cette formation vise, d'une part, le développement de compétences générales de haut niveau qui permettront aux élèves d'évoluer dans une société moderne, en assumant adéquatement l'ensemble des responsabilités complexes tant professionnelles que sociales qui leur seront dévolues :

- les capacités d'analyse, de synthèse, de créativité, de critique, de communication et de résolution de problèmes;
- la capacité d'articuler sa propre conception de l'Homme et de comprendre celle des autres, d'en dégager des normes et des critères régissant les comportements éthiques et politiques, de situer l'évolution culturelle de l'Homme et la sienne propre dans une perspective historique éclairée notamment par la fréquentation des grands penseurs de l'Humanité;
- la capacité de se comprendre soi-même et de développer son potentiel en utilisant adéquatement ses facultés intellectuelles et physiques et ses émotions.

D'autre part, cette formation vise le développement de compétences spécifiques propres à chacun des programmes d'enseignement, tant préuniversitaires que techniques. Des compétences spécifiques qui favorisent l'épanouissement personnel et professionnel en assurant une préparation adéquate aux études universitaires et à des fonctions de travail.

En bref, les compétences à développer par les élèves du Collège consistent en la capacité d'être autonomes et responsables dans leurs fonctions professionnelles et sociales, de s'adapter et d'évoluer avec leur environnement humain. Ainsi, le Collège vise à former des techniciens et à préparer aux études universitaires des élèves qui ultérieurement occuperont des fonctions exigeant des responsabilités importantes et du leadership.

Le Collège convie également les élèves et le personnel à partager des valeurs basées sur la valorisation des études, le respect mutuel et l'entraide, l'autonomie et l'épanouissement personnel, l'engagement dans la communauté, la discipline et le souci de la qualité, la justice et l'équité ainsi que la sauvegarde de l'environnement.

Pour relever ces défis, le Collège compte poursuivre ses actions éducatives visant la formation, la réussite scolaire et le développement intégral des élèves en consolidant ou en mettant en oeuvre les mesures suivantes :

- maintenir l'accessibilité la plus large possible;
- faciliter l'intégration des nouveaux élèves;
- développer des mesures de «mise à niveau»;
- améliorer le cheminement de la formation;
- adopter des mesures de soutien et de renforcement de la réussite;
- s'assurer que les programmes d'études répondent à leurs finalités et aux besoins éducatifs des élèves.

Chapitre 2

Les défis actuels et les orientations à prendre

Au collège Édouard-Montpetit, les orientations et les mesures prises ces dernières années tracent la voie de notre action pour les années à venir. Les défis des prochaines années sont nombreux : faire face aux besoins de formation de plus en plus diversifiés des jeunes et des adultes, favoriser la réussite scolaire des élèves, adapter les programmes de formation aux réalités du marché du travail et accroître nos liens avec la communauté et les entreprises régionales.

La création du réseau collégial répondait à une volonté de rattrapage sur le plan de la scolarisation des Québécois. Cela est maintenant bien engagé. Toutefois, la mondialisation des échanges économiques, l'accélération des changements technologiques et le décrochage scolaire posent maintenant de nouveaux défis aux collèges. Actuellement, la qualité des services offerts est un des défis majeurs pour toute organisation et particulièrement pour les collèges.

Dans ce chapitre, nous abordons les six thèmes suivants et proposons nos recommandations : l'accessibilité aux études et la réussite scolaire, la formation générale et obligatoire, la formation préuniversitaire, la formation technique, la contribution au développement de la communauté, la recherche et l'Éducation des adultes.

2.1 L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'accessibilité

À l'échelle du réseau collégial, l'accessibilité aux études est une des principales réussites des collèges. D'ailleurs, celle-ci est encore en progression puisque la proportion de jeunes de 17 et 18 ans qui fréquentent un collège s'accroît toujours.

À l'instar de la plupart des collèges, le collège Édouard-Montpetit a connu une croissance significative de l'effectif étudiant depuis sa création. Les données de l'annexe 3 sur l'effectif étudiant le démontrent. En fait, le Collège a toujours favorisé la plus grande accessibilité possible à ses programmes d'études et aux services qu'il offre. Et le Collège entend maintenir cette accessibilité de même qu'une qualité élevée de l'enseignement et des services rendus.

Un obstacle majeur cependant freine la réussite scolaire, soit la préparation scolaire déficiente d'un nombre grandissant de nouveaux élèves. Trop souvent, cette préparation inadéquate les fait abandonner ou échouer leurs études collégiales. Par conséquent, comme plusieurs collèges, le collège Édouard-Montpetit a pris de nombreuses mesures pour favoriser la réussite scolaire de ses élèves. Même si les retombées de ces mesures sont encourageantes, elles sont insuffisantes puisque le taux d'abandon scolaire demeure élevé dans le réseau collégial.

La préparation scolaire des élèves

Pour de nombreux enseignants, un fléchissement certain du niveau de préparation scolaire d'une proportion significative des élèves qui s'inscrivent dans les collèges est observable depuis la création du réseau collégial. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène. Pour en nommer quelques-uns, il y a la démocratisation de l'enseignement, et de l'enseignement collégial en particulier (le taux de passage du secondaire au collégial est maintenant de 62 %, alors qu'il était de 39 % en 1972), la diminution de l'âge des élèves à leur entrée au collège à la suite de l'abolition de la septième année du secteur primaire, la proportion grandissante des élèves qui travaillent plusieurs heures par semaine durant leurs études, de même que l'avènement d'une culture médiatique et audiovisuelle qui concurrence la culture scolaire et la culture livresque. Cependant, un des facteurs parmi les plus importants pour expliquer cette situation est le régime pédagogique de l'ordre secondaire en matière de sanction des études.

Ainsi, plusieurs élèves s'inscrivent au cégep sans posséder une bonne méthode de travail intellectuel, sans être en mesure d'analyser un texte, ou encore avec une culture générale défaillante et une maîtrise déficiente de la langue. En fait, on évalue à 20 % le nombre de cégépiens qui maîtrisent adéquatement le français écrit lors de leur

inscription dans un collège, alors que la majorité d'entre eux ont de graves lacunes et que pour 20 % les lacunes paraissent presque insurmontables. En mathématiques, les lacunes des élèves sont également importantes[1].

Trop souvent, la seule obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) est considérée par les nouveaux diplômés comme un passeport automatique pour s'inscrire à un collège et y réussir. Cette situation est d'autant plus déplorable que le régime pédagogique du secondaire prévoit que, pour obtenir son DES, un élève doit suivre au moins 176 unités, mais qu'il suffit néanmoins d'en réussir 130. Les 46 unités non nécessaires pour l'obtention du diplôme équivalent à environ une année d'étude, faisant en sorte que les élèves qui s'inscrivent au collégial avec le minimum d'unités le font avec l'équivalent d'une 4e secondaire. Le régime de sanction des études secondaires habitue ainsi les élèves à des échecs sans conséquence.

Or, selon des analyses faites par le SRAM[2], le niveau de réussite des cégépiens en première session est étroitement lié au nombre d'unités préalablement suivies et réussies en 4e et 5e secondaire. En fait, plus un élève a réussi d'unités au secondaire, plus la moyenne de ses notes au collégial est élevée et plus le nombre de cours réussis est élevé (voir le tableau 1).

Ainsi, pour la cohorte des nouveaux élèves de l'automne 1990 dans les collèges membres du SRAM, les élèves ayant moins de 56 unités réussies en 4e et 5e secondaire ont une moyenne de notes de 57 %, alors que ceux qui ont réussi 72 unités et plus ont une moyenne de 74 %. Le minimum requis d'unités réussies en 4e et 5e secondaire pour obtenir le DES est de 52.

Tableau 1 Moyenne des notes et pourcentage de cours réussis en première session collégiale des finissants du secondaire qui ont commencé leurs études collégiales dans les cégeps du SRAM, à l'automne 1990, selon le nombre d'unités réussies en 4e et 5e secondaire

Nombre d'unités réussies	Moyenne des notes	Pourcentage des cours réussis	Pourcentage des élèves
Moins de 56 unités réussies	57	57	17
56 à 59 unités réussies	61	67	10
60 à 63 unités réussies	64	73	13
64 à 67 unités réussies	68	80	18
68 à 71 unités réussies	72	86	23
72 unités réussies et plus	74	88	19
Total	--	--	100

Source : SRAM, *Rapport annuel 1990-1991*, p. 21.

1. CORRIVEAU Louise, *Les cégeps, question d'avenir*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 82 et 96.
2. Service régional d'admission du Montréal métropolitain, *Rapport annuel 1990-1991*.

Au plan du nombre de cours non réussis, les chiffres sont encore plus éloquents : pour les élèves moins performants durant les deux dernières années du secondaire, 43 % des cours ne sont pas réussis, alors que cette proportion est de 12 % chez les élèves les plus performants. À l'automne 1990, 17 % des 22 682 élèves nouvellement admis dans un cégep membre du SRAM avaient réussi moins de 56 unités en 4e et 5e secondaire, soit 3 865 cégépiens de la grande région métropolitaine de Montréal.

Il faut souligner que la performance des élèves en première session est un bon indice de prévision de la probabilité d'obtenir un DEC. Les plus faibles n'y parviennent pas. Environ les deux tiers des cégépiens obtiennent leur diplôme, ce qui situe le Québec dans la moyenne des pays de l'OCDE. Toutefois, tous s'accordent à dire que le taux d'obtention du diplôme collégial doit être augmenté. Par ailleurs, le tiers des diplômes obtenus l'est dans les délais prévus, soit deux années d'étude au secteur préuniversitaire et trois années au secteur technique.

Favoriser la réussite

Les solutions retenues par les collèges pour pallier la préparation scolaire déficiente des nouveaux élèves et l'abandon scolaire ont été nombreuses. La création de cours de mise à niveau en est une des plus importantes. La dernière version du Régime pédagogique de l'enseignement collégial, que vient d'adopter le Ministère en août 1992 à la demande répétée des collèges, permet maintenant à ceux-ci d'imposer des cours de mise à niveau aux nouveaux élèves dont la préparation est déficiente (article 2.3 du RRPC). Ces cours reconnus comme des cours à unités ne sont pas comptabilisés pour l'obtention d'un diplôme. Tout de même, c'est à titre exceptionnel que cette mesure devrait être utilisée.

En plus de l'encadrement pédagogique habituel assuré par les enseignants et les autres personnels, le collège Édouard-Montpetit offre une gamme de ressources destinées à compléter leur action :

- un centre d'aide en français,
- un cours de mise à niveau en français,
- un cours de méthodologie du travail intellectuel,
- un programme d'évaluation préventive des nouveaux élèves,
- la création de groupes stables dans les cours de concentration et de spécialisation,
- une service d'entraide étudiante pour les élèves en difficulté,
- un programme d'initiation au travail en bibliothèque.

De plus, diverses politiques institutionnelles encadrent les actions du personnel du Collège, leur donnent des assises et un soutien institutionnel, dont les plus significatives sont : la politique d'évaluation de l'apprentissage étudiant, la politique de valorisation du français et le règlement sur le cheminement scolaire.

Toutefois, les collèges ne peuvent se substituer aux écoles secondaires pour assurer aux élèves l'acquisition des habiletés intellectuelles de base. Il nous paraît donc opportun qu'un renforcement de la préparation intellectuelle des élèves au secondaire soit effectué et ce, principalement dans les matières qui favorisent l'acquisition de ces habiletés. C'est pourquoi, il est urgent que les deux ministères concernés se concertent pour qu'***un nombre d'unités supérieur au nombre requis actuellement pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) devienne une condition à l'admission au collégial pour s'assurer que les élèves maîtrisent les habiletés fondamentales telles une méthode de travail, la langue, le raisonnement, la communication, etc. (recommandation 1).***

Faut-il que ce seuil minimum d'admission soit de 150 ou encore de 160 unités réussies? Pour le moment, il nous est difficile de le préciser, mais la perspective d'un seuil d'admission au collégial est à envisager sérieusement. Ce seuil d'admission s'apparenterait aux exigences posées par les universités pour le passage des élèves du baccalauréat aux études de deuxième cycle où, non seulement l'obtention du diplôme de premier cycle est exigé, mais où la moyenne des notes obtenues doit être supérieure à une norme fixée à l'avance.

Outre cette mesure de renforcement de l'enseignement secondaire, une valorisation de l'effort intellectuel et de la réussite scolaire est nécessaire de la part de l'ensemble de la société québécoise. À cet effet, ***le Ministère devrait valoriser l'importance des études, de l'effort intellectuel et de la réussite scolaire, notamment par la tenue d'une campagne nationale en ce sens (recommandation 2).*** Il semble important qu'une telle campagne, à l'échelle de la Province, vienne soutenir les actions des collèges.

Des programmes assortis de standards nationaux

L'établissement de compétences générales et spécifiques à développer et de standards nationaux à atteindre pour chacun des programmes du réseau collégial serait une mesure de cohérence indispensable au réseau collégial. L'existence de ces compétences et la prise de connaissance de celles-ci par les élèves favoriseraient la réussite scolaire, un cheminement plus éclairé des élèves, une évaluation plus équitable des apprentissages, de même que la reconnaissance des acquis. De telles balises faciliteraient également le travail des collèges et des enseignants pour la définition des contenus de cours.

Lorsque nous parlons de compétences à développer, il faut bien comprendre qu'il peut s'agir aussi bien de compétences générales que de compétences spécifiques. Ces compétences générales relèvent à la fois de la formation générale et de la formation spécialisée. Quant aux compétences spécifiques, elles sont liées aux objectifs de la concentration ou de la spécialisation de l'élève.

Par conséquent, ***le Ministère devrait déterminer des objectifs terminaux, identifier des compétences tant générales que spécifiques à déve-***

lopper et établir des standards nationaux à atteindre pour chacun des programmes du réseau collégial. Cette démarche devrait être effectuée en collaboration avec les partenaires concernés, notamment les collèges, les universités et les entreprises (recommandation 3).

L'approche programme et l'intégration des savoirs

Dans le réseau collégial, l'élève est souvent le seul responsable de l'intégration des connaissances qu'il acquiert, des savoir-faire et des savoir-être qu'il développe dans tous les cours le menant à l'obtention de son diplôme. Il n'y a pas d'instance formelle qui permette aux enseignants de s'assurer que leurs enseignements sont cohérents, complémentaires et complets au sein d'un même programme. Cette situation doit être changée pour favoriser une intégration de la formation à travers les différentes disciplines et les nombreux cours suivis.

L'approche programme est une piste prometteuse pour coordonner tous les cours du programme de l'élève. Actuellement, le Collège est en période de consultation auprès de son personnel pour évaluer les possibilités et les modalités d'implantation de cette approche. Il nous semble que cette approche devrait inclure la formation générale. Pour les disciplines concernées, il ne s'agit pas d'asservir leurs contenus aux orientations scolaires des élèves, mais plutôt de proposer aux élèves des angles d'approche qui les rejoignent, d'intégrer leurs finalités à celles du programme et de tenir compte des responsabilités professionnelles et sociales des diplômés dans leur emploi futur.

Pour chaque cours, l'élève est évalué pour sa performance. Cette évaluation permet de juger de l'atteinte des objectifs disciplinaires. Toutefois, aucune évaluation globale n'est faite de l'atteinte des objectifs terminaux d'un programme et de l'intégration de l'ensemble des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être acquis par l'élève pendant la durée de ses études. Afin de s'assurer de la qualité des diplômes décernés, ***le Régime pédagogique devrait prévoir que chaque établissement mette en place, à la fin de chaque programme collégial, une activité d'intégration des différents savoirs enseignés aux élèves, activité dont la réussite serait une condition pour obtenir un diplôme (recommandation 4).***

2.2 LA FORMATION GÉNÉRALE ET OBLIGATOIRE

Un débat nécessaire

Lors de la création des cégeps, le gouvernement de l'époque retenait l'essentiel des propositions du *Rapport Parent* quant à l'inclusion d'une formation générale solide dans le *curriculum* des élèves. Une vision humaniste de l'éducation inspirait les auteurs du Rapport. Pour les collèges, cette vision s'est traduite notamment par un

équilibre et une complémentarité entre la formation générale et la spécialisation, et cela tant pour les programmes techniques que pour l'enseignement préuniversitaire. Ainsi, pour obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC), tout élève doit obligatoirement suivre seize cours de formation générale, soit quatre cours de philosophie, quatre cours de français, quatre cours d'éducation physique et quatre cours complémentaires choisis hors de sa concentration.

Depuis la création des collèges, plusieurs s'interrogent sur la pertinence de cette formation générale. Doit-elle toujours être obligatoire? Doit-elle occuper la place initialement désignée dans la formation des cégépiens en ce qui a trait au nombre de cours? ou ce nombre ne devrait-il pas être réduit? ou augmenté? La formation donnée devrait-elle être plus adaptée aux orientations scolaires des élèves? à leur maturité intellectuelle et affective? Les trois disciplines obligatoires (philosophie, français et éducation physique) devraient-elles connaître une actualisation ou un renouvellement de leur contenu? D'autres matières ou thématiques d'études devraient-elles être ajoutées à celles déjà abordées? Quant aux méthodes d'enseignement, on s'interroge, entre autres, sur l'établissement de cours annuels plutôt que semestriels et sur l'efficacité des groupes hétérogènes par rapport aux groupes homogènes et stables.

Pour établir le contenu de la formation générale obligatoire à donner aux cégépiens, les signataires du *Rapport Parent* ont pris en considération l'état de la société québécoise, les besoins des élèves et les traditions culturelles et scolaires de l'époque. Après 25 ans, l'exercice est à recommencer. Par conséquent, afin de tenir compte de l'évolution récente de la société québécoise, ***une évaluation approfondie devrait être effectuée pour déterminer de manière satisfaisante le contenu d'une formation générale élargie (recommandation 5)***. L'expérience acquise au cours des 25 années d'existence des collèges nous permet d'avancer quelques pistes d'orientation pour ces travaux d'évaluation.

Le maintien d'une formation générale

De toutes parts, la tentation est forte de réduire la place qu'occupe la formation générale dans le *curriculum* des élèves. On questionne, entre autres, l'utilité de cet enseignement. Les perceptions des cégépiens à l'égard de la formation générale obligatoire ne sont pas uniformes. Elles diffèrent selon les matières concernées, selon les orientations des élèves (technique ou préuniversitaire), selon leur maturité intellectuelle et affective, etc. Ces perceptions sont bien souvent tributaires de la valorisation, faible ou forte de la part des parents à l'égard de la formation générale; valorisation elle-même influencée par les niveaux socio-économique et culturel de la famille.

Toutefois, de nombreux élèves, qu'ils soient inscrits à un programme préuniversitaire ou technique, apprécient, à divers titres, les cours de formation générale. Pour plusieurs élèves, c'est après coup qu'ils reconnaissent la pertinence et même l'utilité d'une formation générale, au deuxième semestre, à la deuxième année de collège, ou encore, une fois sur le marché du travail. Pour les professeurs, la légitimité

de leur enseignement ne fait pas de doute. Il s'agit d'en convaincre les autres, les élèves en premier lieu.

Les positions adoptées par les employeurs et les associations patronales à l'égard de la formation générale peuvent se résumer à deux approches. Une première approche réduit la fonction de l'école à un lieu de production d'une main-d'oeuvre spécialisée, immédiatement prête à accomplir des fonctions spécifiques de travail. Une autre vision de l'école reconnaît la pertinence d'acquérir des habiletés et des connaissances générales (s'exprimer oralement, rédiger des rapports, avoir un esprit critique, avoir une culture générale, etc.) qui permettent une plus grande adaptabilité des individus et favorisent une meilleure réalisation de leur potentiel. L'avenir exigera que les salariés se développent continuellement et changent de travail plusieurs fois au cours de leur vie active. Un rehaussement du niveau de culture générale et de formation générale est la seule façon de leur donner une base à laquelle ils pourront ultérieurement greffer l'évolution de leurs spécialités professionnelles.

Les collèges ne doivent pas fournir que des enseignements directement utilitaires. La formation de techniciens et d'universitaires éclairés, d'individus capables de porter des jugements critiques sur les interactions entre leur milieu professionnel et leur environnement socio-économique et politique demeure une priorité pour la société québécoise. Donc, afin de permettre aux diplômés des collèges de devenir des techniciens et des diplômés universitaires aptes à assumer des fonctions et des responsabilités professionnelles et sociales complexes, ***le nombre d'unités consacrées à la formation générale obligatoire pour tous les élèves du réseau collégial devrait être au moins maintenu (recommandation 6).***

Le contenu de la formation générale

Une fois posé le principe de la pertinence d'une formation générale obligatoire pour les cégépiens, il faut se demander quel serait le contenu de cette formation obligatoire? Nos vues sur cette question nous portent à croire que les changements socio-économiques, culturels et technologiques qui sont intervenus depuis 25 ans doivent se traduire par une actualisation des contenus de la formation générale. Cependant, il n'est pas nécessaire de faire table rase de 25 années de formation générale au collégial, d'en rejeter les acquis. Par exemple, au collège Édouard-Montpetit, les enseignants des départements de français, de philosophie et d'éducation physique ont élaboré des séquences de cours et ont mis au point des contenus de cours qu'il y aurait intérêt à considérer dans le cadre d'une actualisation de la formation générale.

Il n'est pas dans nos intentions de faire de l'arithmétique avec la portion de la formation générale qui doit revenir à une discipline ou à une autre. Mais il faudra bien départager, faire des choix. Selon le Conseil des collèges, pour actualiser la formation générale, là où il y a un malaise, c'est «non pas tant à l'égard de la valeur des cours formant l'actuel bloc obligatoire qu'à l'égard de la pertinence relative de certains de ces cours comparés à d'autres contenus. Il paraît impossible effectivement d'élargir d'une

manière significative la formation générale tout en gardant intact le bloc actuel des cours obligatoires».[3]

Dans le contexte actuel de prise de conscience de l'importance de la maîtrise de la langue et de valorisation du français et de la culture générale, on reconnaît facilement la nécessité des cours de français, langue et littérature dans le *curriculum* des élèves. Par contre, plusieurs remettent en question la présence de la philosophie dans la formation générale et demandent l'abolition des cours d'éducation physique. Nous ne partageons pas ces derniers points de vue. Les trois disciplines de la formation générale doivent demeurer dans le *curriculum* des élèves et garder leur caractère obligatoire. Par contre, il y a lieu de se demander si de nouvelles pondérations ne devraient pas modifier leur poids respectif.

L'apport spécifique de la philosophie doit être préservé. Il consiste à susciter et à développer chez les élèves une réflexion sur le monde, la société et l'être humain, réflexion qui s'attache aux fondements et aux principes de la connaissance et de l'action. Quant à la démonstration de l'importance du français pour les élèves, elle n'est plus à faire. ***Les cours de français, langue et littérature, et ceux de philosophie devraient demeurer les principaux agents de la formation générale, bien que les pondérations de ces disciplines puissent être modifiées suite à une étude complète de la situation, notamment quant au choix de nouveaux thèmes d'enseignement à inclure dans la formation générale (recommandation 7).***

Pour nous, l'activité physique et l'éducation physique ont leur place dans le projet éducatif du Collège. L'activité physique, au collégial, amène les élèves à prendre l'habitude de faire de l'exercice physique régulièrement et à prendre conscience du rôle de celle-ci et des habitudes fondamentales de vie pour le maintien de la santé.

De son côté, l'éducation physique doit avoir pour objectif de favoriser le développement intégral des élèves par l'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes. Toutefois, la structure exclusivement pratique (0-2-0) des cours d'éducation physique est incompatible avec cet objectif.

Afin de favoriser le développement intégral de l'élève, ***la structure et la pondération des cours d'éducation physique devraient être modifiées pour permettre les apprentissages théoriques et pratiques et le travail de l'élève en dehors des heures de cours, tout en ne dépassant pas le nombre d'unités actuellement attribuées à cette discipline***. Toutefois, afin de favoriser la pratique de l'exercice physique, ***le nombre d'heures consacrées à l'activité physique ne devrait pas être diminué et les collèges devraient être financés en conséquence (recommandation 8).***

---

3. Conseil des collèges, *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, Québec, 1992, p. 148.

Si, pour le Ministère, le maintien de l'éducation physique est une question de disponibilité de ressources financières, il y a lieu d'analyser les collaborations possibles entre les collèges et des partenaires locaux, dont les entreprises et les municipalités, pour partager le coût des installations et équipements sportifs des collèges.

Des besoins nouveaux et une actualisation de la formation générale

Selon une étude[4] effectuée pour le compte du Conseil des collèges, dans le monde occidental, les principales tendances actuelles en matière de formation générale peuvent se résumer ainsi : *a)* une actualisation de cette formation (basée sur un certain nombre de matières traditionnelles : littérature, philosophie, mathématiques et histoire) par l'ajout de thèmes modernes (science et technologie, langues modernes et connaissance du monde); *b)* un approfondissement plus ou moins poussé de cette formation selon le *curriculum* concerné (formation technique ou préuniversitaire). Par ailleurs, il faut aussi mentionner l'accent mis sur le développement des habiletés intellectuelles (capacité de saisir la réalité, de raisonner, de porter des jugements critiques, de résoudre des problèmes, d'avoir une pensée critique, d'être créateur), et cela, notamment aux États-Unis.

De nouveaux besoins existent maintenant et qui justifient une actualisation de cette formation générale. Les besoins nouveaux sont très nombreux, mais on ne peut pas demander aux collèges de tout enseigner aux élèves. Plusieurs thèmes pourraient être retenus, telles la connaissance des civilisations, la compréhension des phénomènes sociaux contemporains, la connaissance de soi, l'ouverture aux arts et l'acquisition d'une culture scientifique et technique. Dans un monde où les échanges économiques et culturels s'accélèrent, il devient primordial de s'ouvrir aux autres cultures, de connaître d'où on vient et de pouvoir envisager où on va. Pour favoriser l'acquisition d'une culture scientifique, la formation générale devrait permettre à chaque étudiant de suivre au moins un cours dans un autre champ que celui dans lequel il est inscrit.

Parmi les besoins les plus criants, figurent la maîtrise du français comme langue d'usage et de l'anglais comme langue seconde. Les diplômés du collégial doivent maîtriser adéquatement le français, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Pour ce qui est de l'anglais, c'est une langue dont ils doivent avoir une maîtrise fonctionnelle.

Afin de s'assurer de la maîtrise adéquate du français comme langue d'usage par les élèves, ***des compétences à développer et des standards nationaux devraient être déterminés pour cette discipline (recommandation 9).*** Afin de s'assurer d'une maîtrise fonctionnelle de l'anglais comme langue seconde par les élèves, ***la formation générale obligatoire devrait prévoir des objectifs à cet effet; des compétences à développer et des standards nationaux devraient être déterminés pour cette discipline (recommandation 10).***

---

4. GRÉGOIRE Réginald, *L'enseignement collégial, ou son équivalent, dans quelques provinces et pays*, à paraître.

Dans l'éventualité où de nouveaux thèmes d'enseignement seraient ajoutés à la formation générale obligatoire et pour maintenir le plus possible la place des disciplines déjà enseignées, ***une partie des unités actuellement consacrées aux cours complémentaires devrait être utilisée, au besoin, pour intégrer de nouveaux thèmes d'enseignement à la formation générale obligatoire (recommandation 11).***

2.3 LA FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE

La formation préuniversitaire offerte dans les cégeps est devenue le passage obligé vers l'Université. Les acquis de la réforme amorcée par le *Rapport Parent* sont importants : la démocratisation de l'enseignement et l'accessibilité aux études ont été améliorées, et ce, notamment par l'accroissement du nombre d'élèves inscrits aux programmes préuniversitaires. Cette formation située entre les ordres d'enseignement secondaire et universitaire s'est développée dans un contexte où l'enseignement secondaire a connu des changements importants et où se sont multipliés les programmes universitaires.

Dans ce contexte, on peut se demander quelle est la fonction de cette formation préuniversitaire, quel est son rôle par rapport à la formation universitaire à laquelle elle prépare les diplômés? Les programmes ont souvent été développés pour répondre aux besoins et aux seules exigences des universités, les objectifs propres au milieu collégial étant difficiles à établir.

Les programmes de la formation préuniversitaire (Sciences humaines, Sciences de la nature, Arts et Lettres) ne bénéficient pas tous de la même réputation et de la même popularité. Le programme de Sciences humaines constitue souvent un choix par défaut, alors que le DEC en Sciences de la nature est devenu un «passe-partout» ouvrant toutes les portes des facultés universitaires. Les élèves ayant les meilleurs dossiers scolaires s'inscrivent donc principalement à ce dernier programme.

Trois facettes de la formation préuniversitaire retiennent notre attention, soit le nombre de programmes offerts, la hiérarchie entre ces programmes et la concertation entre les collèges et les universités.

Pour ne pas émietter cette formation et pour ne pas la spécialiser inutilement, ***le nombre de programmes préuniversitaires ne devrait pas être augmenté (recommandation 12).*** Cela ne devrait pas empêcher les collèges d'offrir aux élèves la possibilité de s'inscrire à des profils particuliers dans ces programmes, notamment à des profils enrichis.

Une mesure doit être prise pour mettre fin à la hiérarchie des programmes préuniversitaires selon laquelle le programme de Sciences de la nature représente la voie royale vers les études universitaires, alors que les autres programmes sont fréquemment des choix par défaut ou servent de période de transition ou de réorientation pour

de nombreux élèves. Afin que les élèves fassent leur choix en fonction de leurs intérêts et de leur potentiel, ***le nombre d'unités des programmes préuniversitaires devrait être équivalent à celui du programme de Sciences de la nature. Cette équivalence devrait être obtenue par la modification de la pondération des cours existants plutôt que par l'ajout de cours aux programmes concernés (recommandation 13).***

Les universités et les collèges évoluent sans se concerter, ou rarement, aussi bien à propos de leurs programmes que de leurs exigences respectives. Les universités se disent insatisfaites de la formation des cégépiens et font reprendre certains contenus de cours du collégial aux élèves nouvellement admis. La cohérence entre les enseignements de ces deux ordres doit être resserrée. Les comités de jonction entre le réseau collégial et les universités, qui existent depuis de nombreuses années, n'ont pas atteint les objectifs souhaités. Ils doivent être remplacés par des structures plus efficaces où seraient présents majoritairement des représentants des collèges et des universités.

Afin de créer plus de cohérence et de continuité entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire, ***une structure opérationnelle de concertation devrait être mise en place avec, notamment, pour objectif de définir les compétences générales et spécifiques nécessaires pour la poursuite d'études universitaires (recommandation 14).***

2.4 LA FORMATION TECHNIQUE

Selon plusieurs analystes, la formation technique est un des fleurons du réseau collégial : «La qualité de la formation professionnelle est aujourd'hui un des acquis majeurs de la réforme scolaire. Les programmes sont solides et constamment mis à jour afin de suivre le développement des connaissances et d'introduire les nouveaux outils technologiques.»[5]

Malgré cette réussite, la formation technique doit demeurer une de nos préoccupations prioritaires au cours de la prochaine décennie. Divers aspects de la formation technique exigent des solutions rapides et appropriées, il s'agit des pénuries de main-d'oeuvre actuellement observables dans plusieurs secteurs d'activités, du désintérêt des élèves à l'égard de certains programmes (notamment les techniques physiques et biologiques), de la nécessité de fournir aux élèves de réels stages de formation pratique et de la nécessité d'inciter les entreprises à s'engager dans la réalisation de ces stages.

Comme le souligne le Conseil des collèges : «À l'automne de 1989, les nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC se répartissaient de la façon suivante : 69,8 % dans les programmes préuniversitaires et 30,2 % dans les programmes techniques. De 1980 à 1989, l'effectif des nouveaux

5. CORRIVEAU Louise, *op. cit.*, p. 106-107.

inscrits à l'enseignement préuniversitaire a connu une augmentation de 11,8 % pendant qu'il diminuait de 26,4 % à l'enseignement technique.»[6]

Il faut tout de même mentionner qu'au cours des dix dernières années, les demandes d'admission aux programmes techniques ont presque toujours été aussi nombreuses, et parfois même supérieures aux demandes d'admission aux programmes préuniversitaires et ce, pour l'ensemble des collèges membres du SRAM. Cependant, une fois les procédures d'admission effectuées, les programmes techniques se retrouvent toujours avec une minorité des élèves admis. En fait, quelques programmes techniques très convoités par les jeunes canalisent une bonne partie des demandes d'admission, alors que d'autres programmes techniques sont laissés pour compte, entre autres les techniques physiques. Ce phénomène a la conséquence suivante : de nombreuses demandes d'admission ne sont pas retenues, notamment parce que les programmes techniques les plus populaires sont nécessairement contingentés. Une partie des élèves refusés à un programme technique s'inscrit finalement au programme de Sciences humaines.

Comparé à d'autres sociétés industrialisées, le Québec valorise peu les emplois de techniciens. De nombreux parents ont tendance à préférer une formation universitaire pour leurs enfants. Il faut mettre en oeuvre les moyens voulus pour valoriser et promouvoir la formation technique et cela dès l'école primaire.

En fait, nous sommes devant un paradoxe des plus coûteux pour la société. Les jeunes font face à une situation de chômage inquiétante, alors qu'il existe des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée dans certains domaines techniques ou que des demandes de main-d'oeuvre sont prévues pour la prochaine décennie dans des secteurs majeurs de la production industrielle du Québec.

Pour aider à résoudre le paradoxe du chômage et des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée et pour contrer le désintérêt des jeunes à l'égard de certains emplois de techniciens, des mesures incitatrices nous paraissent appropriées. Ainsi, afin de favoriser le recrutement d'élèves dans les programmes techniques menant à des fonctions de travail qui connaissent des pénuries de main-d'oeuvre, ***le Ministère devrait valoriser les emplois de techniciens auxquels mènent ces programmes et devrait attribuer des bourses d'études aux élèves qui s'inscrivent à ces programmes et ce, sans réduire l'accès au régime de prêts et bourses (recommandation 15).***

Malgré une progression phénoménale du nombre de filles dans l'ensemble des programmes du réseau collégial, dans les techniques physiques, elles ne comptent que pour environ 15 % de l'effectif de l'ensemble des collèges. ***Le Ministère devrait mener une campagne pour favoriser l'augmentation de la clientèle féminine dans les techniques physiques (recommandation 16).***

---

6. Conseil des collèges, *op. cit.*, Québec, 1992, p. 163.

L'inclusion d'un stage de formation pratique, pour chaque programme technique, est un moyen d'assurer une meilleure réponse aux besoins du marché du travail. Ces stages se doivent d'être accessibles à tous les élèves et d'être conçus dans une réelle perspective d'apprentissage et d'intégration des futurs diplômés au marché du travail. Ils ne doivent pas devenir l'occasion d'intégrer à la formation collégiale le traditionnel entraînement de tout nouveau personnel qu'assument habituellement les entreprises. Le contenu de ces stages doit être structuré et validé au même titre que les contenus d'un cours et leur supervision doit relever des collèges. Afin de mieux préparer les futurs diplômés au marché du travail, ***un stage de formation pratique devrait être inclus dans les programmes techniques (recommandation 17)***.

L'engagement des entreprises, et particulièrement celui des plus petites, dans la réalisation de stages d'élèves en milieu de travail ne va pas toujours sans difficulté. Ces stages peuvent entraîner des coûts de supervision, ils entravent, à l'occasion, la production et peuvent générer divers coûts pour les entreprises qui y participent. Par conséquent, afin de favoriser l'engagement des entreprises dans la réalisation de stages d'élèves en milieu de travail, ***le Gouvernement du Québec devrait évaluer les différents moyens d'inciter les entreprises et autres organisations à participer à la réalisation de stages en milieu de travail (recommandation 18)***.

Par ailleurs, lorsque le champ de spécialisation le permet, le recours à une formule modulaire pour la structure des programmes peut constituer une voie intéressante pour favoriser l'accès aux études collégiales et pour répondre à des fonctions spécifiques de travail. Afin de développer une réelle perspective d'éducation permanente, afin de faciliter l'accès des adultes à une formation qualifiante, ***la structure des programmes devrait être assouplie par leur découpage en modules complets permettant l'acquisition de compétences générales et spécifiques qui correspondent à des fonctions particulières de travail (recommandation 19)***. Ainsi, certains programmes techniques pourraient être découpés en étapes comprenant des objectifs de formation générale et de formation spécialisée. Une sanction d'études confirmerait la réussite de cette étape. Le cumul de ces sanctions d'études permettrait l'obtention d'un DEC.

Le défi de la formation professionnelle au Québec est tel qu'il faut absolument privilégier une meilleure concertation de même que la collaboration entre les différents ordres d'enseignement. De ce point de vue, l'orientation à retenir pour la difficile harmonisation de l'enseignement professionnel du secondaire et de l'enseignement technique du collégial est effectivement de favoriser un meilleur continuum de formation. Afin de renforcer la formation technique et afin d'offrir une réelle continuité entre les ordres d'enseignement, ***les ministères concernés devraient développer une filière de formation technique couvrant les trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire) et mettre en place les mécanismes de concertation nécessaires à l'existence d'une telle filière (recommandation 20)***.

2.5 LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ET LA RECHERCHE

Les collèges sont très actifs en matière de développement communautaire, de développement régional et de recherche pédagogique et appliquée, mais ces aspects de la vie des collèges ne sont pas reconnus comme partie intégrante de leur mission dans la Loi sur les collèges. La plupart des collèges sont nés d'une volonté régionale et, à ce titre, ils appartiennent à leur communauté. Leur mission de service à la communauté n'est donc pas seulement accessoire mais de première importance. Les collèges ont un sentiment d'appartenance à leur communauté qui les incite à participer au développement économique, social, sportif et culturel de leur région à titre de partenaires avec les autres acteurs régionaux.

Par exemple, le collège Édouard-Montpetit a créé en collaboration avec des instances de sa communauté, notamment la Ville de Longueuil, une galerie d'art et un théâtre qui sont devenus des lieux privilégiés de production et de diffusion culturelles pour la Rive-Sud de Montréal.

En collaboration avec les villes de Brossard, de Longueuil et de Saint-Hubert ainsi qu'avec la Chambre de commerce de la Rive-Sud, le Collège a créé la Société pour la recherche et la formation en Montérégie (SRFM) qui vise à assurer le développement de ressources et de services universitaires dans la région. Maintenant, la SRFM regroupe plusieurs municipalités de la région, les collèges de la Montérégie, huit universités, des organismes publics et des entreprises privées et elle définit les orientations générales à donner aux services universitaires offerts.

Cette démarche, en vue de doter la Montérégie de ressources universitaires adéquates, a donné lieu à la réalisation d'un bilan scientifique régional, dont l'objectif premier était de faire état des forces et des faiblesses de la région. Ce bilan a été l'occasion d'une concertation régionale sans précédent à laquelle ont participé la plupart des décideurs socio-économiques majeurs de la Montérégie. Le Collège s'est associé à cette démarche de diverses manières : co-présidence du comité du bilan occupée par le directeur général, prêt d'un professeur pour une période de six mois pour effectuer des travaux de recherche, participation de divers membres du personnel à des comités d'analyse sectorielle, soutien informatique à la recherche, etc.

Le Collège participe également à la démarche du Forum pour l'emploi où sont présents aussi bien des représentants du monde patronal que syndical. Le Collège est aussi l'instigateur d'une démarche visant à mettre sur pied un incubateur d'entreprises à vocation régionale et dont l'étude de faisabilité s'est avérée concluante. À très court terme, ce dossier devrait connaître des développements.

Avec d'autres partenaires canadiens (Conference Board du Canada, collège Durham de l'Ontario, Manufacturing Technology Centre Inc du Nouveau-Brunswick, Association canadienne du camionnage, Association des manufacturiers du Canada, Institute of Quality Assessment et Alberta Quality Council), le Collège a déposé un

projet visant la création d'un centre de gestion de la qualité totale qui offrirait de nombreux services aux entreprises du Canada et notamment à celles de la région métropolitaine de Montréal. Si le projet est accepté par le ministère canadien de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, un organisme de formation et d'animation en gestion de la qualité totale sera mis sur pied par le Centre des services aux entreprises du Collège.

Même si la mission des collèges n'inclut pas la recherche, ils sont engagés dans de telles activités depuis plusieurs années. Par ailleurs, la recherche appliquée et l'aide technique font explicitement partie de la mission des centres spécialisés rattachés à certains collèges. Les activités de recherche prennent des formes variées allant de la recherche théorique au développement expérimental et cela, aussi bien en sciences naturelles qu'en sciences sociales et humaines. Cependant, compte tenu de la mission d'enseignement professionnel et préuniversitaire des collèges, c'est la recherche appliquée qui y domine.

Certains enseignants des collèges font de la recherche sur une base volontaire, travaillent seuls et sans financement, surtout en sciences sociales et humaines. D'autres font de la recherche dans le cadre des activités de leur département ou bien participent à des projets universitaires. En fait, 20 % des enseignants des collèges ont participé à des activités de recherche de toute nature en 1984-1985[7]. Depuis quelques années, la recherche dans les collèges est en croissance. Selon un répertoire du MESS[8], 325 enseignants du réseau collégial ont reçu une subvention pour effectuer de la recherche entre 1967 et 1988.

Un certain consensus[9] s'est établi à propos du type de recherche effectuée dans les collèges. Celle-ci est habituellement répartie en quatre catégories :

1- la recherche pédagogique qui porte sur le système éducatif (contenus des programmes, démarche d'enseignement et d'apprentissage, relation maître-élève, techniques d'évaluation, avancement des technologies éducatives);

2- la recherche disciplinaire caractérisée par l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir (ce type de recherche se rapproche de la recherche pratiquée dans les universités);

3- la recherche à caractère technologique qui s'intéresse à l'utilisation de matériaux et d'appareils spécifiques dans le but de produire de nouveaux procédés et produits orientés en fonction des besoins de l'entreprise.

4- la recherche institutionnelle (performance des élèves, cheminement des élèves, adéquation des programmes, efficiences des services).

---

7. GRÉGOIRE Réginald, TURCOTTE Gaston et DESSUREAULT Guy, *Étude de la pratique professionnelle des enseignants et enseignantes de cégep*, Québec, Conseil des collèges, décembre 1985, 138p.
8. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement collégial, *Répertoire des chercheurs de l'ordre collégial 1989*, Québec.
9. Fédération des cégeps, Commission des affaires pédagogiques, *La recherche au collégial. Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges*, janvier 1987, 25p. et annexes.

À ces types de recherche correspondent certaines sources de financement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ainsi, le Programme d'Aide à la Recherche sur l'Enseignement et l'Apprentissage (PAREA) couvre la recherche à caractère pédagogique. Le programme ACSAIR[10] (Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue) du Fonds FCAR (Formation de Chercheurs et Aide à la Recherche) favorise la recherche disciplinaire. De plus, dans le cadre du programme de Soutien aux équipes de recherche universitaire du FCAR, des chercheurs des collèges peuvent être subventionnés. Selon les données disponibles sur ces trois programmes, les budgets de recherche alloués au réseau collégial s'élevaient à 5,1 millions de dollars en 1990-1991.

Les centres spécialisés et le Programme d'Aide à la Recherche Technologique (PART) du MESS assurent, quant à eux, la recherche technologique et plus particulièrement la mise en valeur des ressources humaines et technologiques des collèges en favorisant leur accès aux milieux local et régional. Dans le cadre de ce programme, la mise au point d'appareils ou de processus de production, la conception et l'adaptation de logiciels, le développement de nouveaux procédés d'enquête ou de nouvelles techniques de marketing peuvent être financés par le Ministère. Les centres spécialisés utilisent également d'autres sources de financement de la recherche, dont celles du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). En 1991, le gouvernement du Québec a reconnu les activités de recherche des centres spécialisés dans le cadre de son programme d'incitation fiscale pour les entreprises.

Selon une étude[11] publiée par le MESS, la valeur des services rendus par les cégeps aux entreprises et autres organisations s'élevait à 60 millions de dollars en 1990-1991. De cette somme, quelque 11 millions vont aux activités relevant de la recherche appliquée, de l'aide technique et du soutien au transfert technologique. Ces services aux entreprises en matière d'innovation technique sont principalement rendus par les centres spécialisés.

Actuellement, un mouvement de décentralisation de la gestion des activités publiques est en cours au Québec et ailleurs. Les villes et les régions se voient attribuer de nouveaux domaines d'intervention. Les collèges deviennent des partenaires reconnus en matière de développement régional. La récente politique de développement régional du Gouvernement du Québec reconnaît les collèges comme des partenaires et des acteurs d'importance du développement des régions du Québec en leur donnant une place au sein des nouveaux conseils régionaux.

Il y a lieu, pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de reconnaître ce rôle des collèges. Par conséquent, ***la Loi sur les collèges devrait inclure la recherche et la contribution des collèges au développement de***

---

10. Ce programme a été aboli récemment.
11. Méthodus, *Les services rendus par les cégeps aux entrep ises et autres organisations en 1990-1991*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement collégial, 1992, 139 p.

leur communauté comme étant des composantes de leur mission (recommandation 21).

Une telle reconnaissance pourrait probablement faciliter certaines actions des collèges; par exemple, leur participation active au développement des stratégies des grappes industrielles mises de l'avant par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

2.6 L'ÉDUCATION DES ADULTES

Il faut souligner que la plupart des recommandations du mémoire du Collège concernent l'Éducation des adultes. Cependant, trois aspects de l'Éducation des adultes exigent des recommandations spécifiques.

Le financement

Le secteur de l'Éducation des adultes a connu, au cours de la dernière décennie, une croissance phénoménale de ses activités et les services offerts ont été largement diversifiés dans l'ensemble du réseau collégial. Les collèges sont ainsi devenus des partenaires précieux pour les entreprises du Québec et des établissements recherchés par les adultes en quête de scolarisation et de recyclage. Les besoins des adultes en matière de formation continue et ceux des entreprises pour le perfectionnement de leur main-d'oeuvre sont en pleine explosion. En fait, les changements techniques et la libéralisation des échanges économiques provoquent des restructurations industrielles et commerciales majeures.

Toutefois, les conditions de financement et de réalisation de ces activités demeurent précaires pour les collèges. Le financement de la formation créditée des adultes à temps partiel connaît des fluctuations et des revirements peu propices à une réponse adéquate aux besoins grandissants des adultes. Afin de mieux répondre aux besoins des adultes en matière de formation créditée, ***le Ministère devrait financer la formation créditée à temps partiel selon le même mode de financement que celui de la formation créditée à temps plein, soit le mode FABES (recommandation 22).***

Le partage des responsabilités

Par ailleurs, le projet d'éducation permanente du Gouvernement du Québec de 1984 et les transferts de responsabilités vers le ministère de la Main-d'oeuvre de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) qui ont suivi en matière de formation sur mesure sont une source de confusion chez les dirigeants d'entreprises et d'inefficacité pour les collèges. Des solutions rapides aux problèmes que crée cette situation sont nécessaires. Les entreprises se retrouvent face à plusieurs interlocuteurs (commission de formation professionnelle, cégep, commission scolaire)

qui ont des responsabilités qui se dédoublent. De plus, les procédures d'accès et de réalisation des activités de formation sur mesure sont complexes.

Afin de rendre le processus de formation sur mesure plus efficace et plus accessible aux petites et moyennes entreprises, ***le Gouvernement du Québec devrait revoir le partage des responsabilités entre le MMSRFP et le MESS dans ce domaine et simplifier les procédures en vigueur (recommandation 23).***

La reconnaissance des acquis

Au cours des années 80, les collèges ont développé une panoplie d'outils, de méthodes et de procédures pour effectuer la reconnaissance des acquis expérientiels des adultes qui en font la demande. Cette reconnaissance de l'expérience acquise par les adultes au travail ou ailleurs, ou encore lors de la poursuite d'activités de formation sur mesure, permet à ceux-ci un accès plus facile à un diplôme collégial. En cela, la reconnaissance des acquis est une mesure d'accessibilité aux études collégiales et s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente. Déjà, le Collège adhère à un système d'unités d'éducation continue qui facilite la reconnaissance des acquis des adultes ayant suivi des activités de formation sur mesure.

En 1991-1992, sept collèges, dont le collège Édouard-Montpetit, ont expérimenté un nouveau mode de financement partiel des services de reconnaissance des acquis basé sur FABES. En 1992-1993, un nombre plus élevé de collèges devrait offrir ces services selon le mode de financement retenu. Le processus de reconnaissances des acquis comprend six étapes : accueil et clarification du projet, identification des acquis, démonstration des acquis, évaluation des acquis, acquisition de la formation manquante et sanction des acquis.

Selon l'expérience des sept premiers collèges engagés dans cette démarche, le mode de financement actuel ne couvre que les étapes d'évaluation des acquis et d'acquisition de la formation manquante. Afin d'assurer aux adultes l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et l'accès à la formation manquante pour obtenir leur diplôme, et afin d'assouplir les modalités d'accès aux diplômes du réseau collégial, il paraît donc primordial ***que le Ministère finance adéquatement les services de reconnaissance des acquis (recommandation 24).***

Chapitre 3

Les conditions de mise en oeuvre

Certaines conditions de mise en oeuvre deviennent nécessaires pour permettre aux collèges d'être efficients, entre autres, une révision de la gestion des programmes, une évaluation de leurs activités, une décentralisation des budgets de perfectionnement du personnel de même que des conditions budgétaires réalistes. Des recommandations sont faites en ce sens.

3.1 LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ET L'ÉVALUATION DES COLLÈGES

La gestion des programmes

La gestion des programmes est un domaine d'application du partage des responsabilités que souhaite le Collège. Le système actuel de gestion des programmes et de sanction des études est hybride. Dans les collèges, il y a des programmes d'État et des diplômes d'État, mais le Ministère n'a que des moyens indirects de garantir la qualité des diplômes qu'il décerne et leur équivalence. La seule mesure d'évaluation qui existe est celle faite pour chacun des cours et dont la responsabilité relève des collèges et des enseignants. Pour être complet et cohérent, le système actuel de gestion des programmes et de sanction des études devrait inclure des mécanismes qui permettraient d'assurer que l'évaluation des apprentissages étudiants à l'échelle du réseau collégial réponde à des critères de qualité et d'équivalence.

La démarche actuelle de révision des programmes, qui fait appel à un représentant par collège où le programme, est offert est lourde et peu efficace. La simple mention que la révision des programmes de Sciences de la nature et de Sciences humaines s'est prolongée durant une décennie en dit long sur ce processus. Les enseignants se doivent de défendre la place qu'occupent leurs disciplines dans le programme concerné au détriment d'autres disciplines, ce qui provoque à l'occasion des affrontements entre les enseignants des différentes disciplines. Dans le cadre de cette démarche de révision, les enseignants ont développé des compétences significatives dans le domaine de la révision des programmes; compétences que des expertises externes pourraient compléter.

D'autres façons de faire sont possibles. Par exemple, le Ministère pourrait déterminer des objectifs terminaux, identifier des compétences tant générales que spécifiques à développer et établir des standards nationaux à atteindre pour chacun des programmes du réseau collégial. Les programmes seraient autorisés par le Ministère, alors que leurs contenus et la sanction des diplômes seraient la responsabilité des collèges. Par ailleurs, un organisme indépendant veillerait à l'accréditation des programmes.

Il ne nous a pas été donné le temps nécessaire pour mener à terme une analyse de pertinence et de faisabilité qui nous aurait permis de choisir entre ces deux systèmes. Toutefois, afin de rendre la gestion et la révision des programmes plus efficientes, afin de faciliter une adaptation plus rapide des programmes à l'évolution du marché du travail et afin d'assurer la qualité des diplômes et leur équivalence au sein du réseau collégial, ***la gestion des programmes et la sanction des études devraient être revurs en fonction des éléments suivants :*** a) ***la définition de standards nationaux à atteindre pour chacun des programmes,*** b) ***une plus grande responsabilisation des collèges et de leur personnel au plan de la gestion et des contenus des programmes,*** c) ***une souplesse et une***

rapidité accrues d'adaptation des programmes, d) des mécanismes appropriés d'évaluation des apprentissages assortis de contrôles adéquats, et e) un meilleur arrimage entre les ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire (recommandation 25).

L'évaluation

Les collèges devront relever les défis de l'imputabilité et de l'évaluation de la qualité de la formation et des services rendus. Pour ce faire, les collèges devront, en concertation avec le Ministère, développer une instrumentation rigoureuse et des structures susceptibles de mesurer avec précision l'efficacité et la qualité des activités et des programmes de formation qu'ils offrent.

Afin de compléter les évaluations institutionnelles existantes et en remplacement des activités d'évaluation du Conseil des collèges, ***le Ministère et les collèges devraient mettre en place un organisme indépendant dont le mandat serait notamment l'accréditation des programmes et l'évaluation des collèges (recommandation 26).***

Le perfectionnement du personnel

Selon les conventions collectives en vigueur, les collèges disposent de 150 $ par enseignant pour assurer leur perfectionnement sur une base annuelle. Pour le personnel professionnel non enseignant, cette somme est de 75 $ et pour le personnel de soutien, elle est de 45 $. Le Collège qui organise des activités de perfectionnement sur mesure à la demande du personnel fait aussi appel au financement de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) par le biais de trois programmes de subvention et utilise les services de l'Université de Sherbrooke dans le cadre des programmes PERFORMA. En dehors des activités offertes par le Collège, de nombreux employés participent à des activités de perfectionnement sur une base individuelle : colloques, congrès, cours universitaires, etc.

Une plus grande latitude dans l'utilisation des budgets de perfectionnement existants permettrait aux collèges de répondre plus adéquatement aux besoins de leur personnel. Afin que les collèges puissent développer une politique-cadre du perfectionnement de leur personnel dans une perspective de développement organisationnel, ***le Ministère devrait décentraliser la gestion et les budgets de perfectionnement du personnel des collèges (recommandation 27).***

La rémunération du personnel des collèges est généralement basée sur le niveau de scolarité et les années d'expérience de travail. Toute nouvelle activité de formation créditée réussie par un employé se traduit par un avancement dans les échelons. Par contre, les stages de perfectionnement en entreprise effectués par le personnel des collèges ne sont pas reconnus au même titre que les activités de formation créditées. Dans le contexte actuel de changements techniques accélérés, ces stages deviennent une source majeure de perfectionnement pour le personnel. La durée de certains stages peut

atteindre un mois et même plus. Par conséquent, afin de reconnaître l'apprentissage du personnel des collèges lors de stages effectués en milieu de travail et afin de l'inciter à participer à de tels stages de perfectionnement, ***les stages de perfectionnement en milieu de travail devraient être reconnus par un ajustement de la rémunération en conséquence (recommandation 28).***

3.2 LE FINANCEMENT DES COLLÈGES

Des rationalisations possibles

Même si au plan du resserrement budgétaire, les cégeps ont largement fait leur part, il y a peut-être encore des possibilités de trouver de nouvelles façons de faire moins onéreuses dans la gestion. Par exemple : par une meilleure répartition des programmes de formation technique dans l'ensemble du réseau collégial, par la recherche de nouvelles sources de financement, par le développement de la collaboration avec les entreprises, à qui on pourrait demander une plus large contribution sous forme de matériel ou de ressources humaines, par la révision du calendrier scolaire et de l'horaire quotidien de manière à optimiser l'utilisation des installations et de l'équipement.

Afin de réduire les coûts de fonctionnement des collèges, ***le Ministère devrait rationaliser l'offre des programmes techniques des collèges sur une base régionale (recommandation 29).***

Afin d'analyser la possibilité de réduire les coûts de fonctionnement des collèges, ***le Ministère devrait faire une étude des coûts d'une utilisation optimale des équipements et des ressources des collèges (recommandation 30).*** À ce propos, un fonctionnement annuel sur trois sessions est-il pertinent, moins onéreux et opérationnel? Une telle étude pourrait fournir des informations pertinentes à cet égard.

D'autres rationalisations sont probablement possibles. À défaut de la mise en oeuvre de ces rationalisations, le Gouvernement devra hausser les budgets des collèges au delà de l'augmentation du coût de la vie.

L'autofinancement

Le Gouvernement doit mettre fin aux coupures budgétaires répétées. Il doit privilégier l'éducation comme moyen de développement socio-économique et en assumer le financement adéquat. Il doit envisager l'utilisation accrue par les collèges d'autres sources de financement. Cependant, il serait contraire à la bonne marche des collèges que le financement de l'État diminue d'autant.

Les sources actuelles de financement des collèges sont de trois ordres : le financement public, les frais imputés à certaines clientèles pour les activités qui leur sont destinées et les revenus tirés des services auxiliaires.

De manière générale, avec un budget annuel d'opération d'environ 50 millions de dollars, le collège Édouard-Montpetit s'autofinance actuellement à 24 %, un taux en progression depuis plusieurs années. En fait, les services auxiliaires (imprimerie, stationnement, cafétéria, etc.) du Collège doivent s'autofinancer. Par exemple, le programme communautaire Sportclub Montpetit et le programme CorporAction destiné aux entreprises lui permettent d'atteindre l'autofinancement pour son centre sportif depuis 1983.

Afin de permettre aux collèges de se développer et de répondre adéquatement aux besoins de la population, ***le Ministère devrait favoriser davantage l'autofinancement des collèges sans diminuer pour autant leur financement public (recommandation 31).***

Les sources de financement

Le budget du réseau collégial est actuellement de 1,35 milliard de dollars. Depuis quelques années, le Gouvernement s'emploie à réduire l'endettement de la Province et impose des compressions dans tous les secteurs. Pour l'année 1992-1993, le réseau collégial sera particulièrement touché puisqu'il sera amputé d'environ 9,5 millions de dollars. Cette somme vient s'ajouter aux 112 millions dont le réseau a déjà été privé depuis une dizaine d'années.

Dans les collèges, les dépenses dites compressibles ne le sont plus. La marge de manoeuvre financière est des plus minces. Dans certains cas, les collèges peuvent difficilement remplir l'ensemble du mandat qui leur est confié. Par exemple, faute de ressources financières suffisantes en matière d'encadrement des élèves et de perfectionnement du personnel, le Collège est contraint de faire moins que ce qu'il devrait. Les sommes allouées au perfectionnement du personnel, selon les conventions collectives en vigueur, sont demeurés les mêmes depuis une dizaine d'années.

Par conséquent, à défaut de dégager les sommes nécessaires par l'application de certaines rationalisations dans le réseau collégial et afin que les collèges puissent remplir pleinement leur mandat notamment en matière d'encadrement scolaire et de perfectionnement du personnel, ***le Gouvernement du Québec devra injecter de nouvelles sommes d'argent dans le réseau collégial (recommandation 32).***

La gratuité scolaire

Depuis plusieurs années déjà, on observe de la part des gouvernements une intention de réévaluer la notion de gratuité des programmes sociaux. On l'a vu notam-

ment dans le domaine de la santé avec le projet d'un ticket modérateur et dans celui de l'éducation lors de l'augmentation des frais de scolarité à l'université.

Même si la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robillard, s'est engagée à ne pas imposer de frais de scolarité au collégial avant qu'il y ait un débat public sur la question et bien que la Fédération des cégeps, les syndicats, les enseignants et les associations d'élèves se soient prononcés contre l'imposition de frais de scolarité au collégial, certains les jugent opportuns.

Avant de prendre une décision en ce sens, des réponses doivent être apportées à de nombreuses interrogations. Par exemple, on peut se demander quels seraient les effets de l'imposition de droits de scolarité sur la motivation des élèves face aux études, sur l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire, sur la persistance scolaire, sur le taux de réussite, etc. On ne connaît pas non plus l'impact social d'une telle décision. On craint aussi que l'augmentation des revenus des collèges réalisée par l'imposition des frais de scolarité soit annulée par une diminution proportionnelle des subventions du Gouvernement. De plus, imposer des droits de scolarité au collégial pourrait défavoriser les élèves du Québec par rapport à ceux du même âge du Canada anglais.

Avant que des études poussées aient fourni une évaluation des conséquences de l'imposition de frais de scolarité au collégial, ***le Ministère devrait maintenir la gratuité scolaire pour les cégépiens (recommandation 33).***

Par contre, la gratuité scolaire, pour les cégépiens, pourrait s'accompagner d'une plus grande responsabilisation de ceux-ci à l'égard de la réussite de leurs études. Une mesure visant à inciter les cégépiens à obtenir leur diplôme dans des délais raisonnables pourrait avoir cette fonction. Avant de remettre en question la gratuité scolaire au collégial, diverses mesures en ce sens pourraient être prises. Ainsi, afin d'accroître la réussite scolaire, ***le Ministère pourrait mettre de l'avant une formule de crédit à la formation allouant un nombre de cours raisonnable pour l'obtention d'un DEC et disponible à tout individu, jeune ou adulte, s'inscrivant au collégial (recommandation 34).***

Conclusion

Les auteurs du *Rapport Parent* et le législateur qui sont à l'origine du réseau collégial ne pouvaient pas prévoir l'évolution de la société québécoise et de son système scolaire sur une période aussi longue que 25 ans. Par exemple, le décrochage scolaire n'existait pas à l'époque, du moins dans sa forme actuelle; le déferlement de l'informatique et ses applications toujours plus nombreuses en milieu de travail ne pouvaient pas être envisagés; les exigences de la mondialisation des échanges économiques demeuraient une inconnue; les besoins de recyclage et de perfectionnement de la main-d'oeuvre ne pouvaient être entrevus dans toute leur ampleur.

Dans les années 60, le système scolaire était en période de rattrapage pour répondre aux besoins de la société québécoise. La création du réseau collégial répondait à cette volonté de rattrapage sur le plan de la scolarisation. Aujourd'hui, les nouvelles réalités économiques et techniques posent d'autres défis majeurs aux collèges.

Par ailleurs, sans une valorisation de l'éducation et de la fonction d'enseignant de la part de l'ensemble de la société québécoise, sans une reconnaissance du rôle de l'enseignement supérieur pour l'avenir de notre société, toute réforme de l'enseignement collégial demeurera lettre morte.

Les recommandations

L'accessibilité aux études et la réussite scolaire

1. *Afin d'accroître la réussite des études collégiales, un nombre d'unités supérieur au nombre requis actuellement pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) devrait être une condition à l'admission au collégial pour s'assurer que les élèves maîtrisent les habiletés fondamentales telles une méthode de travail, la langue, le raisonnement, la communication, etc. (page 11).*

2. *Afin d'encourager la réussite scolaire, le Ministère devrait valoriser l'importance des études, de l'effort intellectuel et de la réussite scolaire, notamment par la tenue d'une campagne nationale en ce sens (page 11).*

3. *Afin de faciliter la définition des contenus de cours, afin de permettre aux élèves de progresser selon leur capacité et afin de favoriser la reconnaissance des acquis, le Ministère devrait déterminer des objectifs terminaux, identifier des compétences tant générales que spécifiques à développer et établir des standards nationaux à atteindre pour chacun des programmes du réseau collégial. Cette démarche devrait être effectuée en collaboration avec les partenaires concernés, notamment les collèges, les universités et les entreprises (page 11-12).*

4. *Afin de s'assurer de la qualité des diplômes décernés, le Régime pédagogique devrait prévoir que chaque établissement mette en place, à la fin de chaque programme collégial, une activité d'intégration des différents savoirs enseignés aux élèves, activité dont la réussite serait une condition pour obtenir un diplôme (page 12).*

La formation générale et obligatoire

5. *Afin de tenir compte de l'évolution récente de la société québécoise, une évaluation approfondie devrait être effectuée pour déterminer de manière satisfaisante les contenus d'une formation générale élargie (page 13).*

6. *Afin de permettre aux diplômés des collèges de devenir des techniciens et des diplômés universitaires aptes à assumer des fonctions et des responsabilités professionnelles et sociales complexes, le nombre d'unités consacrées à la formation générale obligatoire pour tous les élèves du réseau collégial devrait être au moins maintenu (page 14).*

7. *Les cours de français, langue et littérature, et ceux de philosophie devraient demeurer les principaux agents de la formation générale, bien que les pondérations de ces disciplines puissent être modifiées suite à une étude complète de la situation, notamment quant au choix de nouveaux thèmes d'enseignement à inclure dans la formation générale (page 15).*

8. *Afin de favoriser le développement intégral de l'élève, la structure et la pondération des cours d'éducation physique devraient être modifiées pour permettre les apprentissages théoriques et pratiques et le travail de l'élève en dehors des heures de cours, tout en ne dépassant pas le nombre d'unités actuellement attribuées à cette discipline. Toutefois, afin de favoriser la pratique*

de l'exercice physique, le nombre d'heures consacrées à l'activité physique ne devrait pas être diminué et les collèges devraient être financés en conséquence (page 15).

9. *Afin de s'assurer de la maîtrise adéquate du français comme langue d'usage par les élèves, des compétences à développer et des standards nationaux devraient être déterminés pour cette discipline (page 16).*

10. *Afin de s'assurer d'une maîtrise fonctionnelle de l'anglais comme langue seconde par les élèves, la formation générale obligatoire devrait prévoir des objectifs à cet effet; des compétences à développer et des standards nationaux devraient être déterminés pour cette discipline (page 16).*

11. *Afin d'intégrer les nouveaux thèmes d'enseignement à la formation générale, une partie des unités actuellement consacrées aux cours complémentaires devrait être utilisée, au besoin, pour intégrer de nouveaux thèmes d'enseignement à la formation générale obligatoire (page 17).*

La formation préuniversitaire

12. *Afin de ne pas émietter la formation préuniversitaire et de ne pas la spécialiser inutilement, le nombre de programmes préuniversitaires ne devrait pas être augmenté (page 17).*

13. *Afin de mettre fin à la hiérarchie des programmes préuniversitaires, afin que les élèves fassent leur choix de programme en fonction de leurs intérêts et de leur potentiel, le nombre d'unités des programmes préuniversitaires devrait être équivalent à celui du programme de Sciences de la nature. Cette équivalence devrait être obtenue par une modification de la pondération des cours existants plutôt que par l'ajout de cours aux programmes concernés (page 18).*

14. *Afin de créer plus de cohérence et de continuité entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire, une structure opérationnelle de concertation devrait être mise en place avec, notamment, pour objectif de définir les compétences générales et spécifiques nécessaires pour la poursuite d'études universitaires (page 18).*

La formation technique

15. *Afin de favoriser le recrutement d'élèves dans les programmes techniques menant à des fonctions de travail qui connaissent des pénuries de main-d'oeuvre, le Ministère devrait valoriser les emplois de techniciens auxquels mènent ces programmes et devrait attribuer des bourses d'études aux élèves qui s'inscrivent à ces programmes, et ce, sans réduire l'accès au régime de prêts et bourses (page 19).*

16. *Afin de favoriser l'égalité des chances, le Ministère devrait mener une campagne pour favoriser l'augmentation de la clientèle féminine dans les techniques physiques (page 19).*

17. *Afin de mieux préparer les futurs diplômés au marché du travail, un stage de formation pratique devrait être inclus dans les programmes techniques (page 20).*

18. *Afin de favoriser l'engagement des entreprises dans la réalisation de stages d'élèves en milieu de travail, le Gouvernement du Québec devrait évaluer les différents moyens d'inciter les entreprises et autres organisations à participer à la réalisation de stages en milieu de travail (page 20).*

19. *Afin de développer une réelle perspective d'éducation permanente, afin de faciliter l'accès des adultes à une formation qualifiante et lorsque le champ de spécialisation le permet, la structure des programmes devrait être assouplie par leur découpage en modules complets permettant l'acquisition de compétences générales et spécifiques qui correspondent à des fonctions particulières de travail (page 20).*

20. *Afin de renforcer la formation technique et afin d'offrir une continuité entre les ordres d'enseignement, les ministères concernés devraient développer une filière de formation technique couvrant les trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire) et mettre en place les mécanismes de concertation nécessaires à l'existence d'une telle filière (page 20).*

La contribution au développement de la communauté et la recherche

21. *Afin de reconnaître un état de fait, la Loi sur les collèges devrait inclure la recherche et la contribution des collèges au développement de leur communauté comme étant des composantes de leur mission (page 23-24).*

L'Éducation des adultes

22. *Afin de mieux répondre aux besoins des adultes en matière de formation créditée, le Ministère devrait financer la formation créditée à temps partiel selon le même mode de financement que celui de la formation créditée à temps plein, soit le mode FABES (page 24).*

23. *Afin de rendre le processus de formation sur mesure plus efficace et plus accessible aux petites et moyennes entreprises, le Gouvernement du Québec devrait revoir le partage des responsabilités entre le MMSRFP et le MESS dans ce domaine et simplifier les procédures en vigueur (page 25).*

24. *Afin d'assurer aux adultes l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et l'accès à la formation manquante pour obtenir leur diplôme, et afin d'assouplir les modalités d'accès aux diplômes du réseau collégial, le Ministère devrait financer adéquatement les services de reconnaissance des acquis (page 25).*

Le partage des responsabilités et l'évaluation des collèges

25. *Afin de rendre la gestion et la révision des programmes plus efficientes, afin de faciliter une adaptation plus rapide des programmes à l'évolution du marché du travail et afin d'assurer la qualité des diplômes et leur équivalence au sein du réseau collégial, la gestion des programmes et la sanction des études devrait être revues en fonction des éléments suivants :* a) *la définition de standards nationaux à atteindre pour chacun des programmes,* b) *une plus grande responsabilisation des collèges et de leur personnel au plan de la gestion et des contenus des programmes,* c) *une souplesse et une rapidité accrues d'adaptation des*

programmes, d) des mécanismes appropriés d'évaluation des apprentissages assortis de contrôles adéquats et e) un meilleur arrimage entre les ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire (page 28-29).

26. *Afin de compléter les évaluations institutionnelles existantes et en remplacement des activités d'évaluation du Conseil des collèges, le Ministère et les collèges devraient mettre en place un organisme indépendant dont le mandat serait notamment l'accréditation des programmes et l'évaluation des collèges (page 29).*

27. *Afin que les collèges puissent développer une politique-cadre du perfectionnement de leur personnel dans une perspective de développement organisationnel, le Ministère devrait décentraliser la gestion et les budgets de perfectionnement du personnel des collèges (page 29).*

28. *Afin de reconnaître l'apprentissage du personnel des collèges lors de stages effectués en milieu de travail et afin de l'inciter à participer à de tels stages de perfectionnement, les stages de perfectionnement en milieu de travail devraient être reconnus par un ajustement de la rémunération en conséquence (page 30).*

Le financement

29. *Afin de réduire les coûts de fonctionnement des collèges, le Ministère devrait rationaliser l'offre des programmes techniques des collèges sur une base régionale (page 30).*

30. *Afin d'analyser la possibilité de réduire les coûts de fonctionnement des collèges, le Ministère devrait faire une étude des coûts d'une utilisation optimale des équipements et des ressources des collèges (page 30).*

31. *Afin de permettre aux collèges de se développer et de répondre adéquatement aux besoins de la population, le Ministère devrait favoriser davantage l'autofinancement des collèges sans diminuer pour autant leur financement public (page 31).*

32. *À défaut de dégager les sommes nécessaires par l'application de certaines rationalisations dans le réseau collégial et afin que les collèges puissent remplir pleinement leur mandat notamment en matière d'encadrement scolaire et de perfectionnement du personnel, le Gouvernement du Québec devrait injecter de nouvelles sommes d'argent dans le réseau collégial (page 31).*

33. *Avant que des études poussées aient fourni une évaluation des conséquences de l'imposition de frais de scolarité au collégial, le Ministère devrait maintenir la gratuité scolaire pour les cégépiens (page 32).*

34. *Afin d'accroître la réussite scolaire, le Ministère pourrait mettre de l'avant une formule de crédit à la formation allouant un nombre de cours raisonnable pour l'obtention d'un DEC et disponible à tout individu, jeune ou adulte, s'inscrivant au collégial (page 32).*

Annexe 1

Liste du personnel et des diverses instances du collège qui ont déposé un avis sur le mémoire

Commission pédagogique
Département de biologie
Département d'éducation physique
Département de français
Département de géographie, d'histoire et de politique
Département d'orthèses visuelles
Département de philosophie
Département de psychologie
Département de sociologie
Département de techniques de gestion de bureau
Syndicat des professeurs
Association générale des étudiant-e-s - Campus Longueuil
Mme Lucie Cousineau, conseillère pédagogique à l'École nationale d'aérotechnique
M. Marc Ledoux, enseignant en arts plastiques
Mme Pierrette Bellemare, conseillère en reconnaissance des acquis
M. Serge Paquet, enseignant en mathématiques
Le personnel d'encadrement

Annexe 2

Liste des personnes de la communauté externe consultées pour l'élaboration du mémoire

Comité consultatif du Centre des services aux entreprises du Collège

M. Jean-Pierre Vinet, Chef de projet, vice-président, Ressources humaines, Hydro-Québec

M. Gilles Besner, Directeur, Direction du développement organisationnel, Union des producteurs agricoles

M. Marcel Lemire, ingénieur, Conseiller en technologie de l'industrie, Conseil national de recherches Canada

M. J. Gilles Nolet, Président, Matco Ravary Inc.

M. Gaston Plourde, Directeur général de l'emploi, Emploi et Immigration Canada

M. Howard R. Silverman, Président-directeur général, Corporate Affairs Internationnal (CAI)

M. Jacques Spencer, Vice-président et directeur de la région Rive-Sud et Brossard, Banque Royale du Canada

Comité consultatif de l'École nationale d'aérotechnique

M. Serge Tremblay, Président-directeur général, C.A.M.A.Q.

M. Yvon Lavertu, Directeur, Formation et développement organisationel, Nationair

M. Charles Larocque, Directeur, Ressources humaines, Bell Helicopter Textron

M. Guy Legault, Administrateur principal, Service du recrutement, Canadair Inc. Groupe Bombardier

M. Normand Bellemare, Vice-président, Ressources humaines, Oerlikon aérospatiale

M. Michel Gagné, Directeur, Ressources humaines, Pratt & Whitney Inc.

M. Jean-Marc Léveillé, Vice-président, Ressources humaines, Héroux Inc.

M. Réal Thiboutot, Directeur, Ingénierie, Division avionique, Canadian Marconi Compagny

Annexe 3

Vingt-cinq ans, un monde d'expérience

Dans cette annexe, nous présentons un survol du développement du Collège, de ses champs d'action et de l'expertise développée depuis 1967. Ce survol permet d'illustrer la volonté du Collège de répondre aux besoins de ses élèves et de sa communauté, de même qu'aux besoins en évolution constante de la société moderne. Pour ce faire, de nombreuses actions et mesures ont été prises. Dans le cadre de la présente commission parlementaire, il paraît opportun d'en mentionner quelques-unes parmi les plus récentes et de décrire le Collège tel qu'il est maintenant, après 25 ans d'existence, pour bien faire voir le chemin parcouru depuis.

1 LE COLLÈGE D'HIER À AUJOURD'HUI

Un établissement reconnu

Le collège Édouard-Montpetit est de la fournée des douze premiers cégeps créés à l'automne 1967. Depuis vingt-cinq ans, le Collège s'est grandement transformé : il a évolué en consacrant énergie et ressources à satisfaire les besoins des étudiants, jeunes et adultes, de sa communauté environnante et des entreprises de la Montérégie, du Québec et du Canada; il a répondu à des demandes en provenance de pays étrangers.

Issu de l'Externat classique de Longueuil et de l'Institut d'aérotechnique du Québec, le Collège est non seulement reconnu comme un établissement d'enseignement de qualité par sa communauté, mais également comme une organisation parapublique d'envergure avec un budget annuel de fonctionnement de plus de 50 millions de dollars. Il est aussi un acteur du développement régional par sa participation active à la vie socio-économique et culturelle de son territoire environnant et de sa région.

Le Collège comprend maintenant quatre composantes : le campus Longueuil, l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), le Centre des services aux entreprises et le Centre sportif.

Au **campus Longueuil**, le Collège offre l'ensemble des programmes du DEC régulier (à l'exception de ceux d'aérotechnique) ainsi que divers programmes de l'Éducation des adultes.

L'**École nationale d'aérotechnique**, située à Saint-Hubert, offre les trois programmes d'aérotechnique ainsi que des cours crédités ou de formation sur mesure dans ce domaine. L'École met également au service des entreprises un Centre CAO/FAO.

Le **Centre des services aux entreprises**, installé près du métro Longueuil, est spécialisé dans les programmes de formation sur mesure et les services-conseils aux organismes et aux entreprises. Le **CIAMM** (Centre d'informatique appliquée du Montréal métropolitain) qui offre aux entreprises des cours de pointe pour les utilisateurs de micro-ordinateurs est une composante du Centre des services aux entreprises.

Le **Centre sportif**, situé au campus Longueuil, gère les équipements sportifs accessibles aux élèves du campus Longueuil et de l'École polyvalente Jacques-Rousseau ainsi qu'à la population de la région.

Les programmes et l'effectif étudiant

Le Collège offre aux élèves de jour quatre programmes préuniversitaires et treize programmes techniques, dont six programmes exclusifs, soit les Techniques de

denturologie, les Techniques dentaires, les Techniques d'orthèses visuelles et les trois programmes d'Aérotechnique de l'ÉNA. L'Éducation des adultes offre plus d'une trentaine de programmes, sans compter les nombreuses activités de formation sur mesure et les services-conseils aux entreprises et organismes.

L'effectif étudiant à l'enseignement régulier est de près de 7 000 en 1992-1993, en incluant les élèves à temps complet et à temps partiel, dont 45 % sont inscrits au secteur technique. Durant la dernière décennie, l'effectif étudiant s'est accru de près du tiers, le nombre d'élèves ayant été de 5 300 en 1980-1981.

Actuellement, le campus Longueuil accueille près de 5 600 élèves. Par ailleurs, l'École nationale d'aérotechnique achève actuellement des travaux d'agrandissement qui lui permettront de mieux répondre aux besoins de ses 1 300 élèves.

Plus de 10 000 personnes s'inscrivent annuellement aux cours du Service de l'éducation des adultes (enseignement crédité et formation sur mesure). La croissance de ce secteur a été encore plus significative que celle de l'enseignement régulier au cours des dernières années.

À l'enseignement régulier, le Collège a atteint sa capacité maximale d'accueil même si la demande continue d'augmenter, alors qu'à l'Éducation des adultes le volume des activités tant auprès des adultes que des entreprises continue de s'accroître. Ce phénomène de croissance s'explique en partie par l'explosion démographique que connaît la Montérégie et plus particulièrement la Rive-Sud de Montréal, mais également par la volonté du Collège de rendre accessibles ses services; accessibilité que le Collège entend maintenir.

En 25 années d'existence, le Collège a décerné quelque 30 943 diplômes (DEC, AEC, CEC, DPEC), dont 60 % dans le secteur technique (voir le tableau 1). Parmi les 26 728 DEC décernés, 45 % l'ont été à des finissants du secteur préuniversitaire et 55 % à des finissants des programmes techniques. Le Collège a émis 756 diplômes maison pour des micro-programmes.

Tableau 1 Nombre de diplômés du collège Édouard-Montpetit selon le secteur d'enseignement et le type de diplôme décerné, 1967 à 1992

Secteur	DEC	CEC	AEC et DPEC	TOTAL
Préuniversitaire	11 940	0	0	11 940
Technique	14 788	617	2 842	18 247
Total	26 728	617	2 842	30 187

Données mises à jour le 15 septembre 1992.

Le personnel du Collège

Le nombre d'employés du Collège, toutes catégories regroupées, s'élève à 1 300, dont plus de 800 employés à temps complet. Parmi ces derniers, on compte 542 enseignants, 200 employés de soutien administratif et technique, 45 professionnels et 37 cadres et gérants.

Sur les 542 enseignants à l'enseignement régulier du Collège, 224 ont 19 ans et plus de scolarité, 29 de ceux-ci détiennent un doctorat, 205 ont 17 ou 18 ans de scolarité (l'équivalent d'un diplôme de deuxième cycle) et 113 ont 16 ans et moins de scolarité (voir le tableau 2). Annuellement, plusieurs enseignants obtiennent des bourses d'études, participent à des équipes de recherche universitaire et publient le résultat de leurs travaux de recherche ou de création.

Tableau 2 Nombre d'enseignants à l'enseignement régulier du collège Édouard-Montpetit selon le nombre d'années de scolarité, 1990-1991

Années de scolarité	Enseignants (nombre)	(pourcentage)
16 années et moins	113	21
17 années	94	17
18 années	111	21
19 années et plus	224	41
Total	542	100

2 UNE PHILOSOPHIE DE GESTION

Au milieu des années 80, le Collège s'est doté d'une philosophie de gestion qui précise sa mission, identifie les clientèles auxquelles il s'adresse et reconnaît l'environnement dans lequel il évolue. Cette philosophie de gestion qui exprime l'ensemble des valeurs mises de l'avant par le Collège a été un des facteurs-clés des changements intervenus ces dernières années. Voici donc les orientations générales de cette philosophie de gestion.

Par cette philosophie, le Collège s'est donné comme mission de dispenser un enseignement préuniversitaire et technique de grande qualité. Dans l'exercice de cette mission, il vise à assurer à sa clientèle l'acquisition d'une formation fondamentale et une préparation adéquate pour accéder à l'Université ou au marché du travail.

Le Collège estime que sa clientèle comprend tout individu, jeune ou adulte, et tout groupe pour lesquels ont été identifiés des besoins de formation correspondant à ses compétences et aux programmes pour lesquels il est mandaté.

Le caractère pédagogique de sa mission première et le fait qu'elle s'exerce à un niveau d'enseignement non obligatoire, à une époque d'éducation permanente, centrent résolument ses préoccupations sur diverses clientèles et sur leurs besoins particuliers de formation. Les satisfaire avec compétence constitue un objectif majeur poursuivi de façon prioritaire et constante par chacun des services et par chacun des membres du personnel.

En réalisant sa mission première, le Collège assume, comme responsabilité subsidiaire, de contribuer au développement de sa communauté régionale au moyen des ressources humaines et physiques dont il dispose, en concertation avec les instances du milieu. Dans le même sens, il considère qu'il relève de sa responsabilité d'apporter une contribution active à l'évolution sociale de la société québécoise.

Enfin, le Collège considère qu'il doit favoriser l'accessibilité de ses ressources et de son expertise à des fins éducatives et ce, pour les communautés qui en expriment le besoin tant au Québec, au Canada qu'à l'étranger.

3 UNE GESTION CONCERTÉE ET DES SERVICES ADAPTÉS

Au cours des dernières années, des comités de diverses natures ont été mis sur pied par le Collège pour assurer des enseignements plus appropriés, ce sont les comités consultatifs pour le Centre des services aux entreprises et, pour l'ÉNA, des comités de gestion pour chacun des programmes. De plus, le Collège a mené certaines activités de liaison avec les ordres d'enseignement secondaire et universitaire.

Ainsi, deux comités consultatifs formés de décideurs régionaux venant de différents horizons socio-professionnels ont été mis sur pied pour le Centre des services aux entreprises et pour l'ÉNA. La création de ces comités consultatifs vise à s'assurer de la pertinence de la formation donnée en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail et à faciliter l'embauche des diplômés du Collège.

Afin d'assurer une meilleure liaison entre le Collège et le milieu du travail et de veiller à l'évaluation continue des programmes, des comités ont été créés pour chacun des programmes offerts par le Collège. Ces comités sont composés de représentants des enseignants, des élèves, de la Direction des services pédagogiques du Collège et des milieux professionnels, socio-économiques et universitaires concernés. La création de ces comités favorise la prise en charge d'une gestion complète des programmes.

Le Collège organise ou participe à diverses activités de liaison avec les ordres d'enseignement secondaire et universitaire. Par exemple, le Département de mathématiques a organisé en 1990-1991 un colloque régional sur l'enseignement des mathématiques qui a réuni des enseignants du secondaire et du collégial. En 1991, un protocole de collaboration intervenu entre la Faculté de Génie mécanique de l'Université de Sherbrooke et l'ÉNA prévoit la création de «passerelles» (reconnaissance d'équivalences) entre les programmes d'aérotechnique et ceux de Génie mécanique et

de Génie électrique, la promotion de la recherche ainsi que l'implantation d'activités de formation universitaire en Montérégie. Le Collège participe au comité de liaison collège-université sur le programme de Sciences humaines — comité qui vise à assurer une meilleure coordination entre ces deux ordres d'enseignement. Ce comité réunit les collèges de la région métropolitaine de Montréal et deux universités (Université de Montréal et Université du Québec à Montréal).

4 LA VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Une politique

En 1988, le Collège a adopté une Politique de valorisation de la langue française. Concrètement, cette politique vise à ce que le personnel et les élèves du Collège possèdent une maîtrise adéquate de la langue française. Plus encore, le Collège a mandaté le Département de français pour que l'obtention d'un DEC certifie que le nouveau diplômé a une maîtrise adéquate de la langue française. L'expertise du Collège en matière de valorisation de la langue est régulièrement sollicitée par divers établissements d'enseignement qui souhaitent implanter une politique institutionnelle de valorisation de la langue.

Pour l'implantation de cette politique au collège Édouard-Montpetit, chaque service et chaque département a élaboré son plan d'action avec un appui professionnel approprié. L'analyse, puis la coordination de tous les plans aboutirent au plan d'action de la Direction générale au printemps 1990. Ce plan d'action est maintenant en cours de réalisation.

Cette politique de valorisation de la langue française se situe dans le prolongement d'actions nombreuses du Collège au regard de la langue française et résulte d'une préoccupation pédagogique de plus en plus généralisée. Ainsi, certains départements ont déjà mis au point des lexiques propres à leurs disciplines. En outre, dans sa politique d'évaluation de l'apprentissage étudiant, le Collège exige que l'on tienne compte de la qualité du français écrit dans l'évaluation des travaux.

Un centre d'aide

Avec la création, en 1986, du Centre d'aide en français basé sur la relation d'aide entre pairs, le Collège était le premier cégep francophone à prendre une telle décision. C'est grâce à l'initiative et à la collaboration du Département de français que le Centre a été mis sur pied. Au fil des ans, le Centre d'aide est devenu une référence pour les collèges de plus en plus nombreux à se doter d'un tel centre. Ainsi, à la demande de plusieurs établissements, la Direction générale de l'enseignement collégial a procédé à l'achat auprès du Collège d'une licence de publication et de distribution de matériel didactique (PIFEN, Parcours individualisé en français écrit normatif) produit par des professeurs du Département de français du Collège. À l'initiative d'enseignants

de ce Département, une activité de formation concernant l'approche pédagogique et l'organisation d'un centre d'aide a connu un vif succès et attiré 65 professeurs venus des différentes régions du Québec en 1991.

En 1990-1991, le Centre d'aide en français a été restructuré et son mandat élargi pour offrir un soutien linguistique à toute personne ou à toute unité administrative ou pédagogique du Collège ainsi que du perfectionnement «à la carte», ce qui permet le développement d'une véritable pédagogie de la langue. Une personne-ressource assure maintenant, au campus Longueuil et à l'École nationale d'aérotechnique, l'information et l'animation relatives à la Politique de valorisation de la langue, en particulier par l'organisation d'une Semaine du français. En outre, cette personne offre au personnel des consultations linguistiques, des évaluations diagnostiques et du perfectionnement.

Depuis sa création en 1986, le Centre d'aide en français a reçu en moyenne 262 élèves par session pour un total de quelque 2 700 usagers. Les résultats obtenus auprès de ces élèves et leur évaluation des services reçus sont des indicateurs de la pertinence de cette formule d'apprentissage. Ainsi, selon une enquête menée auprès de 1 129 élèves inscrits au Centre, 89 % ont perçu une amélioration de leur utilisation de la langue française, 97 % ont pris goût à l'amélioration de leur français et 92 % ont vu des applications concrètes de ce qu'ils ont appris. Au plan de la qualité des services qui leur ont été fournis, 92 % des répondants ont jugé adaptée à leurs besoins la documentation utilisée par le Centre, 95 % ont trouvé les didacticiels efficaces et 98 % ont reconnu la compétence de leur assistant.

5 L'ÉVALUATION, UNE PRÉOCCUPATION INSTITUTIONNELLE

L'évaluation est partie intégrante du fonctionnement du Collège depuis plusieurs années. Le Collège croit à l'évaluation comme instrument d'amélioration de la qualité des services offerts et de développement du personnel. Il existe une politique institutionnelle d'évaluation de l'apprentissage étudiant; le personnel cadre est évalué de même que tout le personnel non permanent; une évaluation de certains enseignements est également faite. À moyen terme, le Collège poursuit l'objectif d'une évaluation systématique de l'ensemble de ses activités et de tout son personnel. Cela fait partie du mandat actuel de la Direction générale du Collège.

Une politique d'évaluation de l'apprentissage

Avec l'adoption de sa politique d'évaluation de l'apprentissage en 1982, le Collège devenait un des premiers cégeps à se doter d'une telle politique. Celle-ci a pour objectif de définir les responsabilités des différentes instances et du personnel enseignant du Collège en matière d'évaluation des apprentissages et de favoriser l'équité dans ce domaine. Cette politique a été une source d'inspiration pour plusieurs autres collèges.

Au Collège, elle a fait l'objet d'un premier bilan au milieu des années 80 et, en juin dernier, une révision de cette politique a été adoptée. Cette nouvelle politique vise notamment à garantir la valeur des diplômes décernés et à consolider l'équité dans l'évaluation. L'équité y est assurée, notamment par la détermination d'objectifs, de critères et de mesures communs à un même cours. En fait, un même cours donné par des enseignants différents doit avoir un niveau d'exigence semblable, des mesures équivalentes et un seuil de réussite similaire. La révision de la politique d'évaluation des élèves a également permis de préciser les responsabilités des départements en cette matière.

L'évaluation des programmes, des enseignements et des services

Depuis la fin des années 70, le Collège se préoccupe de l'évaluation des programmes qu'il offre. À cet effet, divers outils d'évaluation ont été développés et utilisés.

Le système d'analyse statistique PESEP (Profil scolaire des étudiants par programme) maintenant utilisé et développé par le SRAM et les autres services régionaux d'admission des élèves au collégial a initialement été conçu au Collège. Il est maintenant une source majeure d'évaluation des programmes au Collège et ailleurs dans le réseau collégial. Ainsi, à chaque session, des données sur le rendement scolaire sont distribuées à tous les départements du Collège pour qu'ils en fassent l'examen, évaluent les cheminements scolaires et identifient les mesures à prendre.

Des enquêtes de satisfaction à l'égard de l'enseignement reçu sont effectuées auprès des finissants et auprès des anciens élèves de plusieurs programmes.

Les comités de programme créés au cours des dernières années favorisent une mise à jour continuelle des contenus d'enseignement. Les six programmes exclusifs au Collège de même que le programme de Soins infirmiers ont ainsi été révisés ces dernières années.

Tel qu'il est spécifié dans la Politique de l'éducation des adultes récemment adoptée, tous les cours, crédités ou non, donnés par le Service de l'éducation des adultes sont maintenant évalués par les étudiants. À moyen terme, il est dans l'intention du Collège de procéder à une évaluation de l'enseignement régulier et des services offerts aux élèves.

L'évaluation des personnels

Un programme de gestion du rendement des cadres et gérants a été adopté par le Collège. Le personnel non permanent est évalué de manière systématique. À moyen terme, toutes les catégories de personnel seront évaluées.

6 L'ENCOURAGEMENT À LA RÉUSSITE

Le Collège a mis de l'avant de nombreuses mesures pour favoriser la réussite scolaire. En voici quelques exemples.

L'encouragement aux études

Annuellement, une cinquantaine de bourses sont accordées à des élèves du Collège qui se distinguent au plan scolaire. Ces bourses proviennent aussi bien de fonds institutionnels qu'externes. Par exemple, les Caisses populaires de Longueuil accordent annuellement des bourses d'excellence pour chacun des programmes offerts par le Collège.

À l'instar d'une quinzaine d'autres collèges, le Collège participe à l'école Sport-études qui permet à de jeunes athlètes de poursuivre leurs études à un rythme adapté tout en continuant leur entraînement physique et leur participation à des compétitions nationales et internationales. Pour ce faire, les cours sont donnés de manière intensive.

Annuellement, le Collège engage quelque 200 de ses élèves pour quelques heures de travail par semaine ou pour des emplois d'été, mais selon des règles qui favorisent la poursuite des études. Comme l'occupation d'un emploi durant l'année scolaire n'est pas toujours heureuse pour les cégépiens, à titre d'employeur, le Collège a fixé des règles strictes pour l'engagement d'élèves afin de ne pas nuire à leur réussite scolaire. Ainsi, pour occuper un emploi à temps partiel au Collège, un élève doit être inscrit au moins à 6 cours et avoir réussi un minimum de 6 cours la session précédente.

L'évaluation préventive

Mise en place il y a quelques années et étendue progressivement à un certain nombre de programmes, l'évaluation préventive a été appliquée à tous les nouveaux élèves du Collège en 1990-1991. Ce programme vise à soutenir l'ensemble des élèves, à repérer et à mieux encadrer les nouveaux élèves qui éprouvent des difficultés et à favoriser les échanges entre leurs professeurs. Une fois, au cours de la session, les enseignants évaluent les comportements scolaires de tous les nouveaux élèves et un bulletin d'étape leur est remis.

Les élèves qui éprouvent des difficultés sont invités à rencontrer une personne-ressource pour évaluer leurs comportements et leurs attitudes face aux études, pour les inciter à modifier ces comportements et pour les orienter, si cela est nécessaire, vers les diverses ressources offertes par le Collège. Au cours de la session, les enseignants remplissent une fiche de commentaires sur ces élèves, qui est transmise aux collègues qui leur enseignent aussi. Ils peuvent ainsi avoir une vue plus globale de la situation de leurs élèves.

L'encadrement des élèves en difficulté

Les élèves qui, pour une première fois, ne réussissent pas la moitié de leurs cours d'une session se voient imposer des conditions pour poursuivre leurs études. Le Service d'encadrement scolaire les rencontre pour leur exposer clairement ces conditions, les amener à réfléchir aux causes de leurs échecs et leur faire connaître les moyens et les ressources susceptibles de les aider. Ce n'est qu'au terme de ces rencontres de groupe qu'ils reçoivent leur horaire pour le trimestre suivant.

Pour les plus faibles d'entre eux, le processus d'encadrement se poursuit durant toute la session avec le cours *Apprendre à apprendre*, donné par le même professeur et dans le même groupe-cours que leur cours de philosophie ou de français. La taille réduite de ces groupes ainsi que le contenu du cours permettent aux enseignants d'assurer un meilleur suivi auprès de ces élèves.

Le cheminement scolaire

Afin d'améliorer la réussite scolaire, le Collège a pris plusieurs mesures pour mieux encadrer le cheminement scolaire des élèves. Par exemple, le nombre maximal d'abandons a été fixé à un par session, sauf pour la première année, et le nombre de reprises d'un cours non réussi a été limité à deux.

L'entraide étudiante

Un programme d'entraide étudiante a été mis sur pied par les Services aux étudiants et à la communauté, en collaboration avec les Services pédagogiques, en septembre 1990. Cette activité parascolaire offre une aide supplémentaire, dans certaines matières, aux élèves en difficulté d'apprentissage en les jumelant à d'autres élèves qui ont déjà réussi les cours en question avec une note élevée.

7 LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Le Service aux étudiants et à la communauté du Collège a pour mission de créer, pour les élèves, un milieu de vie qui soit accueillant et de favoriser leur développement par des apprentissages dans des domaines variés et par des activités de diverses natures. En fait, le Collège se soucie de l'éducation des élèves aussi bien durant qu'en dehors des cours.

Le dynamisme est l'une des caractéristiques de la vie étudiante au Collège. En plus de la gamme des ateliers socioculturels, des activités de sport et de plein air, des spectacles et du cinéma proposée, de nombreux groupes étudiants contribuent à créer un milieu de vie et un environnement social et culturel épanouissant. Un programme de projets spéciaux présentés par les élèves constitue un volet de l'animation

socioculturelle. Pour le Collège, la vie communautaire se crée et se construit dans les salles de cours, mais elle doit se continuer et s'enrichir à l'extérieur de celles-ci.

La préoccupation du Collège à l'égard du maintien d'un milieu de vie stimulant pour les élèves se manifeste non seulement par l'offre d'activités, mais aussi par la consultation des élèves sur les orientations de leur établissement, par la mise à la disposition de locaux pour les associations et les regroupements étudiants, par l'aménagement de l'espace (salles de rencontre, café étudiant, etc.) et par la mise à la disposition de nombreuses facilités (imprimerie, communication, etc.) pour les élèves.

8 LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

De diverses manières, le Collège participe au développement de sa communauté en lui offrant de nombreux services, en mettant à sa disposition plusieurs de ses équipements et de ses installations et en répondant aux demandes des individus, des organismes communautaires et des entreprises. Le collège Édouard-Montpetit, comme la plupart des collèges, est né d'une volonté régionale et, à ce titre, il appartient à sa communauté. La mission de service à la communauté du Collège n'est donc pas seulement accessoire, elle est de première importance. Le Collège a un sentiment d'appartenance à la communauté régionale qui l'incite à participer au développement économique, social, sportif et culturel de sa région à titre de partenaire avec les autres acteurs régionaux.

Divers services à la communauté

Le Collège dispose de cliniques de denturologie, d'hygiène dentaire, de lunetterie et de lentilles cornéennes et d'une bibliothèque qui sont accessibles au public. Une entente de réciprocité entre la bibliothèque du Collège et celle de la Ville de Longueuil permet à un élève d'être membre de la bibliothèque municipale, alors qu'un usager de cette dernière devient membre de la bibliothèque du Collège.

Le Baccalauréat international

En 1991, le Collège a acquiescé à la demande des parents des élèves de l'École internationale de la Régionale de Chambly en offrant deux nouveaux programmes du Baccalauréat international (DEC-BI) qui permettent aux finissants de cette école secondaire de poursuivre leurs études collégiales tout en satisfaisant aux exigences du Baccalauréat international. Par cet engagement, le Collège signifiait sa volonté de répondre aux demandes spécifiques de la communauté régionale.

Ce programme s'adresse à des élèves spécialement motivés et talentueux qui souhaitent se présenter aux examens du Baccalauréat international. Ils bénéficient d'un encadrement particulier dans des groupes homogènes et de taille réduite. À l'automne

1991, 70 élèves ont été admis, soit 49 au programme de Sciences de la nature et 21 à celui de Sciences humaines.

Les activités culturelles et sportives

Depuis une dizaine d'années, la Galerie d'art du Collège assure la tenue d'événements culturels de niveau professionnel sur la Rive-Sud de Montréal et permet aux élèves de s'initier aux diverses manifestations de l'art contemporain. La Galerie a reçu l'appui financier du ministère des Affaires culturelles pour emménager dans de nouveaux locaux en 1990. Chaque année, les finissants en Arts plastiques y exposent leurs travaux réalisés au cours de l'année. Ils participent également à tout le travail qui entoure la préparation d'une exposition. Il en va de même pour les élèves des ateliers de photographie et de céramique dont les créations sont très appréciées du public.

Par ailleurs, la Galerie a mis sur pied un programme continu d'animation. Ainsi, elle organise des visites commentées et animées de chaque exposition pour des groupes scolaires ou autres. Elle offre également des ateliers du dimanche pour toute la famille organisés conjointement avec la Division arts et culture de la Ville de Longueuil. Enfin, un camp d'été pour enfants de 7 à 15 ans offre de nombreuses sorties, des ateliers d'arts plastiques et des ateliers sur l'art contemporain.

En collaboration avec la Ville de Longueuil et le ministère des Affaires culturelles, le Théâtre de la Ville a été inauguré dans les locaux du Collège en mars 1990. Ce foyer des arts d'interprétation a permis de rendre accessibles aux artistes de la région des installations adéquates, de confirmer la vocation culturelle du Collège et de rapprocher le monde de l'enseignement et celui des arts.

Créé au début des années 80, le Centre sportif du Collège offre ses services et ses installations non seulement aux élèves du Collège et de la Polyvalente Jacques-Rousseau, mais à toute la communauté environnante, tant aux résidents qu'aux entreprises ou aux organismes communautaires. Deux programmes sont destinés spécifiquement aux individus (Sportclub Montpetit) et aux entreprises (CorporAction). Le Centre sportif enregistre annuellement un million d'entrées dans ses installations.

L'Éducation des adultes

À l'origine, le Service de l'éducation des adultes (SEA) du Collège offrait en soirée les cours de l'enseignement de jour ainsi que diverses activités de nature socio-culturelle afin de répondre aux besoins des adultes. Avec les années, le SEA a progressivement adapté son offre de cours aux besoins en évolution des résidents de son territoire environnant. Maintenant, les adultes peuvent s'inscrire continuellement à plusieurs formations offertes par le SEA. De plus, les activités sont offertes aussi bien durant le jour et le soir que durant la fin de semaine; leur durée et leur rythme peuvent varier de quelques heures à une année complète.

Initialement, l'Éducation des adultes s'adressait surtout à des individus en quête d'une scolarisation accrue. Maintenant, le SEA offre ses services aussi bien à des salariés ayant des besoins de perfectionnement, qu'à des jeunes décrocheurs ou des femmes désirant retourner sur le marché du travail et qui ont des besoins de formation générale, professionnelle ou encore socioculturelle.

Depuis le début des années 80, principalement par l'intermédiaire du Service d'éducation des adultes, le Collège offre aux entreprises des activités de perfectionnement et de recyclage pour leur main-d'oeuvre, de même que divers services de consultation. Au fil des ans, l'Éducation des adultes s'est structurée de manière à répondre le plus adéquatement possible aux besoins des adultes et des entreprises privées et publiques de la Montérégie et du Québec.

Le Collège fait partie du GROUPE C, dont il a été l'initiateur, soit un regroupement de dix cégeps de toutes les régions du Québec et il offre de la formation dans le domaine de l'informatique et de la bureautique. Un des principaux motifs de la mise sur pied du Groupe C est la réponse aux besoins de formation d'entreprises qui ont des établissements dans plusieurs régions du Québec, qui désirent assurer une formation équivalente à tout leur personnel et avoir un seul interlocuteur pour ce faire. Cette participation au GROUPE C illustre la volonté du Collège de travailler en collaboration tant avec d'autres collèges qu'avec des organisations privées et publiques, pour développer et offrir des enseignements et des services appropriés.

Le développement socio-économique régional

En collaboration avec les villes de Longueuil, de Brossard et de Saint-Hubert ainsi qu'avec la Chambre de commerce de la Rive-Sud, le Collège a créé la Société pour la recherche et la formation en Montérégie (SRFM) pour assurer le développement de ressources et de services universitaires dans la région. Maintenant, la SRFM regroupe plusieurs municipalités de la région, les collèges de la Montérégie, huit universités, des organismes publics et des entreprises privées et elle définit les orientations générales à donner aux services universitaires offerts.

Cette démarche, en vue de doter la Montérégie de ressources universitaires adéquates, a donné lieu à la réalisation d'un bilan scientifique régional, dont l'objectif premier était de faire état des forces et des faiblesses de la région. Ce bilan a été l'occasion d'une concertation régionale sans précédent à laquelle ont participé la plupart des décideurs socio-économiques majeurs de la Montérégie. Le Collège s'est associé à cette démarche de diverses manières : co-présidence du comité du bilan occupée par le directeur général, prêt d'un professeur durant une période de six mois pour effectuer des travaux de recherche, participation de divers membres du personnel à des comités d'analyse sectorielle, soutien informatique à la recherche, etc.

Le Collège participe également à la démarche du Forum pour l'emploi où sont présents aussi bien des représentants du monde patronal que syndical. Le Collège est aussi l'instigateur d'une démarche visant à mettre sur pied un incubateur d'entreprises à

vocation régionale et dont l'étude de faisabilité s'est avérée concluante. À très court terme, ce dossier devrait connaître des développements.

Avec d'autres partenaires canadiens (Conference Board du Canada, collège Durham de l'Ontario, Manufacturing Technology Centre Inc du Nouveau-Brunswick, Association canadienne du camionnage, Association des manufacturiers du Canada, Institute of Quality Assessment et Alberta Quality Council), le Collège a déposé un projet visant la création d'un centre de gestion de la qualité totale qui offrirait de nombreux services aux entreprises du Canada et notamment de la région métropolitaine de Montréal. Si le projet est accepté par le ministère canadien de l'Industrie, de la Science et de la technologie, un organisme de formation et d'animation en gestion de la qualité totale sera mis sur pied par le Centre des services aux entreprises du Collège.

La coopération internationale

Le Collège est actif en matière de coopération internationale depuis plusieurs années. Dans le contexte actuel de développement accéléré des communications et de mondialisation des échanges, un tel engagement à l'égard des besoins des communautés au-delà de nos frontières apparaît inévitable.

De nombreux projets ont été réalisés en collaboration avec différents pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie, notamment la Colombie, le Cameroun, le Sénégal, la République Centrafricaine, le Niger, le Togo, la Chine, l'Inde, la Thaïlande, le Laos, la Malaisie et Singapour. Dans le cadre de ceux-ci, le Collège met à la disposition de ses partenaires l'expertise de son personnel en matière de formation. Par ailleurs, les enseignants participent occasionnellement à des stages industriels avec les États-Unis, la France et l'Allemagne.

L'Université du Kansas, en collaboration avec l'École nationale d'aérotechnique, offre chaque été des formations très spécialisées à des experts venant de partout dans le monde qui se réunissent à Saint-Hubert dans les locaux et installations de l'ÉNA.

9 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LES COMMUNICATIONS

Dans sa philosophie de gestion, le Collège reconnaît l'importance majeure des ressources humaines et la nécessité d'investir en elles avec respect et confiance. Cette reconnaissance se fonde notamment sur le fait que le Collège poursuit des objectifs de formation et que, par conséquent, ses ressources humaines contribuent de façon déterminante, selon leur rôle respectif, à l'atteinte de ces objectifs. Dans cet esprit, le Collège a pris de nombreuses mesures pour favoriser le développement de son personnel et pour lui assurer une qualité de vie au travail.

De plus, une Politique d'accueil du personnel, en vigueur depuis 1988, veut favoriser l'intégration des nouveaux employés en leur assurant le soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins et leurs attentes, notamment par le parrainage de ces employés et la diffusion de documents pertinents.

Le Service de développement pédagogique du Collège organise des activités de perfectionnement sur mesure à la demandes des professeurs. En plus d'utiliser ses propres ressources, le Collège fait appel aux programmes existants de la DGEC et à ceux de PERFORMA de l'Université de Sherbrooke pour réaliser ces activités.

Pour faire face aux déséquilibres de la représentation par sexe dans certaines catégories d'emploi, un Programme d'accès à l'égalité pour les femmes a été adopté par le Collège. Cette politique vise à corriger graduellement ces déséquilibres en éliminant les pratiques potentiellement discriminatoires et en favorisant l'embauche de femmes dans les secteurs où elles sont sous-représentées. Dans le cadre de ce programme d'accès à l'égalité, une politique contre le harcèlement sexuel a été implantée afin de garantir aux personnes qui travaillent et étudient au Collège un milieu exempt de harcèlement sexuel.

Un programme d'aide au personnel est accessible à tous les employés du Collège. Ce programme offre un accès rapide et gratuit à une consultation confidentielle avec un professionnel pour discuter des problèmes vécus à l'extérieur du milieu de travail. Les employés peuvent y avoir recours pour tout problème, simple ou complexe, d'ordre personnel, de couple ou de famille ou toute difficulté reliée au travail (stress, épuisement professionnel, etc.), à des questions financières et juridiques, à la santé physique et mentale, à la consommation d'alcool et de drogues.

La philosophie de gestion reconnaît également l'importance, pour le Collège, d'établir une communication efficace et soutenue avec ses élèves, son personnel et ses partenaires, de même qu'avec l'ensemble de sa communauté. C'est dans cette perspective qu'a été créée, en 1989, une direction des communications chargée de concevoir et de mettre en oeuvre un plan de communication structurée. Au cours des dernières années, plusieurs outils et activités ont été réalisés notamment afin de favoriser l'accessibilité du Collège, de valoriser ses ressources humaines et de promouvoir l'importance des études.

10 DEPUIS 25 ANS, UNE MAISON D'ÉDUCATION

Au terme de cette présentation sommaire de nos activités, le portrait du Collège qui se dégage est non seulement celui d'un établissement d'enseignement en constante adaptation à son environnement et à ses clientèles, mais aussi et surtout celui d'une maison d'éducation au service des jeunes et des adultes, des entreprises, des organismes publics et de sa communauté. À ce titre, le Collège vise le développement intégral de la personne et constitue pour ses élèves un lieu de formation et un milieu de vie dont l'éducation est la finalité ultime.

Ainsi, les élèves y suivent des cours, les adultes y actualisent des connaissances ou se recyclent, ils profitent d'un encadrement scolaire structuré, travaillent en bibliothèque et y consultent des documents de toute nature, font de l'activité physique, vont au cinéma, peuvent visiter des expositions d'art, etc. Certains élèves peuvent même y travailler quelques heures par semaine durant l'année scolaire ou y occuper un emploi d'été en fonction de leurs résultats scolaires. L'ensemble de ces activités et services témoigne de la qualité de la vie pédagogique et de la qualité de l'environnement physique et culturel du Collège.

Comme maison d'éducation, le Collège est déterminé à contribuer, en collaboration avec d'autres partenaires, au développement éducatif, culturel, social, sportif et économique de sa communauté. Il met tout en oeuvre pour donner à ses élèves une formation complète qui les prépare aux défis de la société moderne. Il valorise tous les membres de son personnel et favorise leur développement professionnel sachant que l'atteinte des objectifs de l'établissement repose grandement sur leur engagement.